

12492802

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/09/2025
Retour Préfecture : 22/09/2025



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 19 juin 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 juin 2025

1- Délégations de vote.....	7
2 - Désignation du secrétaire de séance.	7
3 - Communications du Maire.....	7
4 - Procès-verbal de la séance du 29 avril 2025. Approbation.....	13
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	13
6 - Décision Modificative n° 1. Exercice 2025.....	13
7 - Compte de Gestion. exercice 2024. Approbation.	14
8 - Compte Administratif. Exercice 2024. Election du Président de séance.....	17
9 - Compte Administratif. Exercice 2024. Approbation.	17
10 - Compte Administratif. Exercice 2024. Affectation des résultats.....	17
11 - Autorisation de programme. Dotation de proximité. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	18
12 - Autorisation de programme. Etudes et travaux prévention risques effondrement cavités souterraines. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	18
13 - Autorisation de programme. Modernisation des systèmes de prévention. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	19
14 - Autorisation de programme. Stratégie foncière. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.....	19
15 - Autorisation de programme. Projet de requalification de l'ancien CHU Nord. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.....	22
16 - Autorisation de programme. Gros entretien et aménagement de la voirie communale. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	22
17 - Autorisation de programme. Cosserat. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.....	22
18 - Autorisation de programme. Remplacement des mobiliers urbains. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	22
19 - Autorisation de programme. Modernisation des aires de jeux Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	23
20 - Autorisation de programme. Réhabilitation du parc Saint-Pierre. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.	23
21 - Autorisation de programme. Espaces verts. Patrimoine arboré. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	23
22 - Autorisation de programme. Parcours Santé urbains. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.....	24
23 - Autorisation de programme. Rénovation, travaux, mise en conformité sur les bâtiments d'Amiens 2 (Rectorat, Cellules commerciales). Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	24
24 - Autorisation de programme. Gestion et entretien des cimetières et équipements cinéraires. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	24

25 - Autorisation de programme. Requalification du Square Friant et de ses abords. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.....	25
26 - Autorisation de Programme. Travaux écoles et accueils de loisirs. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	27
27 - Autorisation de Programme. Aménagement des cours d'écoles. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	27
28 - Autorisation de Programme. Travaux crèches. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	27
29 - Autorisation de Programme. Travaux d'entretien de la cuisine centrale et des satellites. Affectation d'opérations d'investissement et autorisations administratives. Année 2025.	27
30 - Autorisation de Programme. Rénovation de locaux accueillant des associations. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	28
31 - Autorisation de Programme. Actions du Pacte pour le bien vivre à Amiens. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.....	31
32 - Autorisation de Programme. Accessibilité. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.....	31
33 - Autorisation de Programme. Acquisition de gros équipements propreté. Affectation des opérations d'investissement. Année 2025.....	31
34 - Autorisation de Programme. Budget annexe Stationnement. Modernisation des parcs de stationnement. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	32
35 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Club Motocycliste de la Police Nationale. Subvention. Année 2025. Convention.....	32
36 - Prévention médiation. Association Le Mail. Subvention. Année 2025. Convention.....	33
37 - Partenariat relatif à l'accueil de personnes majeures condamnées à un travail d'intérêt général. Convention.	33
38 - Centre culturel Léo Lagrange. Mise à disposition de locaux. Convention.....	33
39 - Crédit Agricole Brie Picardie Esprit Ouvert. Fonds de dotation. Convention.	34
40 - Objets trouvés. Don en numéraire au CCAS.....	34
41 - Ancien site hospitalier CHU Nord. Projet de requalification. Définition des objectifs poursuivis et des modalités d'organisation de la concertation. Année 2025.	34
42 - Rue Jean-Marc Laurent. Tronçon Prague Mistral. Fonds de concours. Convention.....	35
43 - GRDF. Service public de l'exploitation du réseau de distribution de gaz. Contrat de concession. Avenant n° 1.	36
44 - Quartier Pierre Rollin. Allée Le Chevalier. Modification du projet d'aménagement.	36
45 - Pierre Rollin. Acquisition d'une partie du parking appartenant à Clésence. ..	37
46 - Ecole Emile Lesot. Emprise foncière pour des activités éducatives de jardinage. Acquisition.	38
47 - Rue du Cambrésis. Régularisation foncière. Acquisition d'un terrain grevé d'un réseau d'eau potable.....	38

48 - Rue du Régiment d'Auvergne. Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public non cadastré.	39
49 - Rue du Maréchal de Castries. Rue du Régiment d'Auvergne. Rue Jean-Marc Laurent. Echange d'emprises foncières entre la Ville d'Amiens et la copropriété Résidence Assas.	39
50 - Cession du tènement foncier de l'ancienne STEP Saint-Maurice au profit du centre de formation PROMEO.	39
51 - Association Diocésaine d'Amiens. Délaissé de voirie, rue Albert Camus. Cession.....	39
52 - Quartier Saint-Honoré. Bail emphytéotique consenti le 20 mars 1987 au profit de l'AMSOM Habitat. Avenant.....	40
53 - Etude de requalification du centre-ville. SPL Vallée Idéale Développement. Accord-cadre.	40
54 - Mandat spécial. 3^e Sommet international des villes et des régions. Kyiv (Ukraine).	42
55 - Application Luciole. Lutter contre les violences intrafamiliales.	42
56 - Délégation égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et aide aux victimes. Subventions. 2^{ème} répartition. Année 2025. Conventions.....	43
57 - Actions de prévention santé. Subventions. Deuxième répartition. Année 2025.	43
58 - Chambre Syndicale des Commerçants non sédentaires de la Somme. Subvention. Année 2025. Convention.....	44
59 - Fédération des Associations de Commerçants du centre-ville d'Amiens. Subvention. Année 2025. Convention.....	44
60 - Occupation du domaine public. Gratuité des réderies.	45
61 - Règlements de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel, professionnel et pour les Personnes à Mobilité Réduite. Modification.	45
62 - Rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires. Année 2024.	46
63 - Parking des Halles. Prestation de service de responsable unique de sécurité. Contrat.....	47
64 - Accueils de loisirs, CAJ et restauration scolaire. Enfants de familles ukrainiennes domiciliées à Amiens et arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Gratuité. Année scolaire 2025-2026.	47
65 - Enfants scolarisés hors de la commune de résidence. Forfait communal. Année 2024-2026.	48
66 - Fête de Noël des écoles. EPCC Pôle national du cirque et des arts de la rue. Année 2026. Contrat annuel	49
67 - Projet d'implantation de la micro-crèche Baby Montessori avenue Louis Blanc. Demande d'avis.....	49
68 - Association On a marché sur la bulle. Prix de la bande dessinée des écoles. Troisième édition. Subvention. Année 2025. Convention.....	51
69 - Budget participatif. Association Rêve Lucide. Utilisation d'un mur d'expression urbaine. Convention.....	51

69 - Budget participatif. Association Rêve Lucide. Utilisation d'un mur d'expression urbaine. Convention.....	52
70 - AMSOM Habitat. Installation de 6 casiers solidaires situés 36 Square Friant. Convention d'occupation.....	52
71 - Création d'une 4ème Maison France Services à la mairie du secteur Est. Convention.....	54
72 - Groupement de Coopération Sanitaire. Centre de soins Henriville. Garantie d'emprunt 2025. Convention.....	54
74 - Mise en œuvre du rappel à l'ordre. Parquet. DSDEN. Convention.....	55
75 - Mémoire d'amitié pour la coopération, le soutien et le développement des relations entre la ville de Kryvyi Rih et la Ville d'Amiens.....	55
73 - Vœux. Questions orales.	56
73.1 - Question orale sur la Foire de la Saint-Jean.....	56
73.2 - Question orale sur l'excédent budgétaire du CCAS malgré l'urgence sociale	57
73.3 - Question orale sur l'avenir du Bois de Frémontiers	59

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

Membres présents : M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mmes RODINGER, CLECH, LE CLERCQ, BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mme ROY, M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, M. MERCUZOT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLOT, Mme BRUNEL, MM. DOREZ, SALHI, Mme DELÉTRÉ, MM. DÈCLE, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, TELLIER, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE.

Membres empêchés : MM. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), FOUCAULT (pouvoir à Mme BOUCHEZ), GUÉRIN (pouvoir à Mme ROY), SAVREUX (pouvoir à M. GEST), VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), LORIC (pouvoir à Mme DELAHOUSSE), BEAUVARLET (pouvoir à Mme CLECH), DOMISE, THÉVENIAUD, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU se sont excusés.

La séance a été ouverte à 18 h 11

Mouvements arrivées : M. de JENLIS et Mme FOURÉ ont quitté la séance de 19H08 à 19H09, lors du vote du compte administratif. Durant ce laps de temps, Mme VERRIER a présidé la séance. Les points n°74 et n°75 ont été traités avant le point n°73. Mme BOHAIN (pouvoir de M. DUFLOT) est arrivée à 18H15 (point n°3), Mme DELATTRE est arrivée à 18H19 (point n°3), M. DOREZ est arrivé à 18H24 (point n°3), Mme NOUAOUR est arrivée à 18H31 (point n°3), M. RIFFLART (pouvoir à Mme FOURÉ) est arrivé à 18H59 (point n°7), Mme DESBUREAUX est arrivée à 19H05 (point n°7), M. LHERMITTE (pouvoir à Mme BRUNEL) est arrivé à 19H13 (point n°11), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. DÈCLE) est arrivée à 19H43 (point n°31), Mme SAVARIEGO (pouvoir à M. BIENAIMÉ) est arrivée à 19H45 (point n°31), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOHAIN) est arrivé à 19H48 (point n°31), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19H49 (point n°31), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 20H21 (point n°51).

Mouvement départs : M. MERCUZOT (pouvoir à M. STENGEL) a quitté la séance à 19H19 (point n°20).

La séance a été levée à 21h 32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1- DELEGATIONS DE VOTE.

M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Pierre SAVREUX	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Michaël GUÉRIN	donne pouvoir à	Mme Mathilde ROY
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Pascal RIFFLART	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Jean-Christophe LORIC	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Juliette DELAHOUSSE
Mme Isabelle SAVARIEGO	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Paul-Eric DÈCLE
M. Thomas LHERMITTE	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. DE JENLIS : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Avec son accord, je vous propose de désigner Madame Claudine GALLIOT. S'il n'y a pas d'objection, je vous propose d'approuver cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. DE JENLIS : Je vous informe que j'ai réceptionné pour cette séance trois questions orales que nous évoquerons en fin de séance. Vous avez également été destinataires d'une proposition d'inscription en procédure d'urgence de deux points supplémentaires à notre ordre du jour, notamment le point 74 pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre, le point 75 sur un Mémoire d'amitié pour la coopération, le soutien et le développement des relations entre la Ville de Kryvyi Rih et la Ville d'Amiens.

Dans un premier temps, je vais mettre l'inscription de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Pour le point 74 ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour le point 75 ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer récemment, je souhaite faire un point sur l'armement légal de la Police Municipale. Chers collègues, il ne vous aura pas échappé que le 10 juin dernier, j'ai annoncé publiquement ma décision d'engager l'armement légal de notre Police Municipale. Je tiens à rappeler que cette décision relève des pouvoirs de décision du maire, elle ne nécessite ni de délibération, ni de vote du Conseil municipal, mais parce que je mesure pleinement la portée de ce choix, et parce qu'elle touche à un sujet essentiel, celui de la sécurité des Amiénois et de la protection de nos agents, je tenais à ce qu'un temps d'échange ait lieu dans cette enceinte.

Armer la Police Municipale n'est pas une décision que j'ai prise à la légère. Je l'ai prise parce qu'elle est devenue nécessaire. Comme partout en France, Amiens n'est pas épargnée par l'évolution préoccupante de la délinquance. Les violences exercées contre les personnes, y compris contre nos forces de l'ordre, sont en hausse. Face à ce constat, notre équipe municipale a investi pour renforcer la sécurité des Amiénois en augmentant les effectifs et l'attractivité de la Police Municipale, notamment via la revalorisation salariale, la création de la brigade urbaine, et un nouveau CSU. Nous avons également développé massivement la vidéo-protection. 230 caméras d'ici la fin de l'année contre 49 en 2014. Nous avons généralisé le pistolet à impulsion électrique en 2024, en travaillant avec l'Etat pour préserver les effectifs de police nationale et obtenir un soutien financier dans le cadre de nos investissements.

Mais aujourd'hui, face à l'évolution des menaces, il était de ma responsabilité de franchir une nouvelle étape en donnant à nos agents les moyens d'agir, y compris en cas de situation grave et exceptionnelle. Je ne peux pas me résoudre, et je ne me résoudrai jamais, à l'idée que dans une telle situation, ils n'aient pu intervenir et qu'un drame survienne simplement parce qu'ils n'étaient pas équipés pour faire face. Aujourd'hui encore, sachez-le, si une telle situation se présente, nos agents ont pour consigne de se retirer et de rentrer au poste de police municipale, tout simplement parce que il est inscrit "police" sur leur uniforme et qu'ils n'auront évidemment pas les moyens de faire face. Est-ce vraiment là qu'on attend les policiers municipaux formés, expérimentés et présents au quotidien dans les quartiers ? Je ne crois pas et c'est précisément pour cette raison que j'ai pris cette décision.

Alors ce choix n'a absolument rien d'idéologique, c'est un choix de bon sens, fondé sur la réalité du terrain. Je ne vous cache pas, et vous le savez parfaitement, que nous ne faisons d'ailleurs pas figure d'exception. 70% des grandes villes françaises de plus de 100 000 habitants ont franchi ce cap quelle que soit la tendance politique des exécutifs. Je tiens également à le redire, nous n'avons pas vocation à transformer notre Police Municipale en Police Nationale bis. Leur mission première reste et restera la tranquillité publique, la proximité, le lien avec les habitants. Mais garantir leur sécurité et celle des Amiénois suppose qu'ils puissent faire face aux menaces actuelles.

Je ne prétends pas que l'armement légal règlera tous les problèmes, comme j'ai pu le lire ou l'entendre, mais il constitue un outil supplémentaire qui vient renforcer notre capacité à protéger. La mise en œuvre sera progressive et strictement encadrée. J'ai d'ores et déjà demandé au Préfet l'autorisation de détenir des armes létales. L'acquisition des premiers équipements interviendra à la rentrée, les formations obligatoires et visites médicales se dérouleront entre fin

2025 et début 2026, et à l'issue de ce processus, les demandes individuelles d'autorisation de port d'arme seront déposées. A noter également que plus d'un agent sur deux de notre Police Municipale a déjà porté une arme dans de précédentes fonctions, qu'il s'agisse de gendarmes, de militaires, ou autres, et tous ont déjà suivi la formation théorique commune avec celle du pistolet à impulsion électrique.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en introduction. Je vous laisse la parole si vous souhaitez vous exprimer sur le sujet. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. DECAVE : Merci. Une réaction par rapport à votre communication, Monsieur le Maire, à celle intervenue encore une fois, à mon avis, un peu dans le désordre dans la presse, puis vis-à-vis de l'assemblée municipale, sur l'idée que vous avez effectivement commencé par communiquer dans la presse. C'est de la communication que vous faites. Sur le choix qui est le vôtre, nous avons déjà eu quelques éléments, mais nous avons eu ce débat à plusieurs reprises durant le mandat sur ce qu'est votre mission de prévention de la délinquance, sur ce qu'était votre rôle précédemment en tant que premier adjoint en charge de ces questions et sur ce qu'est votre rôle de maire aujourd'hui, avec des réponses systématiquement techniques, matérielles, à une problématique un peu plus large que celle-ci. Effectivement, il y a des réponses par le biais de caméras, d'armes, dont vous nous avez fait un inventaire à la Prévert. Je n'irais pas forcément sur ces éléments, mais sur ce qu'il manque dans vos communications sur cette question, Monsieur de JENLIS. Ce qui est renvoyé sur la perception de l'insécurité par les citoyens est une réalité qui travaille aujourd'hui les habitants de la ville, mais c'est sur la question de la réalité de la proximité avec les services de protection, quels qu'ils soient, nationaux et municipaux. Jusqu'à il y a quelque temps, nous avions des policiers municipaux plus en proximité, me semble-t-il, qu'ils ne le sont aujourd'hui, et je crains que cet armement comme seule réponse ne clarifie pas la doctrine d'emploi de la Police Municipale. Vous dites qu'ils vont rester sur des missions de police municipale, mais je ne crois pas que nous ayons eu un débat dans cette assemblée pour définir plus précisément les missions attendues par rapport à la police nationale. Et nous avons déjà eu l'occasion d'échanger, lors de la venue du Préfet suite au drame que nous avons connu il y a quelque temps, sur la réalité des chiffres de la délinquance. Dans une dynamique de communication, on parle de danger, de gravité, de menace, mais jamais on ne caractérise de quoi il s'agit. Je ne le remets pas en cause mais j'ai besoin d'avoir des éléments concrets. Nous n'avons toujours pas travaillé sur la question des enquêtes de victimisation, laquelle avait été relevée. De nombreux experts estiment que c'est le meilleur moyen de mesurer quelles réponses politiques doivent être apportées. J'imagine que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et le conseil intercommunal travaillent sur ces sujets, mais nous n'avons pas d'éléments sur la manière dont est définie la politique que vous portez sur cette question. Nous restons donc opposés au choix que vous avez fait sur cette question mais nous restons sur la volonté que ce débat soit mené dans le fond et non pas sur cette forme de communication. Les besoins de sécurité sont réels, comment comptez-vous avancer sur ce sujet ? Votre réponse fait du bruit, c'est de l'affichage, mais elle ne traite pas le vrai sujet.

M. DE JENLIS : Monsieur DÉCAVÉ, je vous remercie pour le ton constructif que vous utilisez, mais j'ai tout de même un peu de mal à entendre que le maire décide d'armer sa Police Municipale pour faire de la com. Comme tout le monde, vous devez écouter les informations nationales, et c'est un fait aujourd'hui, il n'y a plus de respect du tout pour l'uniforme. On voit des pompiers se faire agresser, des agents pénitentiaires, des policiers, parfois même des personnes de l'éducation nationale, comme ce fut le cas récemment. Je vous le dis du fond du cœur, je ne peux me résoudre en tant que maire à me dire que je n'ai pas pris la bonne décision, que je n'ai pas eu le courage de le faire, qu'il s'est passé quelque chose dans ma ville

comme ce peut être le cas partout ailleurs, et que ma police municipale de proximité n'a pas été en capacité de répondre pour elle-même ou pour les Amiénois. J'espère que tout le monde a lu le JDA de cette semaine. Regardez le grand titre : "L'armement ne règle pas tout, mais il protège". Et quand je prends cette décision d'armer la Police Municipale, je ne suis pas naïf, je ne suis pas innocent, je sais très bien que ce n'est pas d'un coup de baguette magique que l'on va régler tous les problèmes dans la ville, c'est exclusivement pour mettre nos policiers municipaux en capacité de protéger nos habitants et se protéger eux-mêmes. Et même si la doctrine d'emploi de la Police Municipale est la même depuis sa création, qui dans cette salle pourrait affirmer que la menace est la même qu'il y a trente ans ? Il suffit de lire les faits divers. Aujourd'hui, on ne se bat plus avec des poings, mais avec des couteaux. Il y a déjà eu des coups de feu dans la ville. La consigne donnée à nos policiers municipaux par la radio est de rentrer au poste, et ils ne sont donc plus en mesure de protéger la population. Cela fait cinq ans que je travaille en proximité avec la Police Municipale.

Croyez-moi bien, quand vous prenez cette décision, vous la prenez en pleine responsabilité, ce n'est pas neutre, c'est une décision extrêmement importante, c'est une décision responsable. Forcément, on la prend en pleine conscience, en pleine connaissance du contexte national, et si jamais une menace extrêmement urgente et catastrophique survenait un jour dans cette ville, je regretterai toute ma vie de ne pas avoir été en mesure de protéger nos habitants. C'est mon point de vue, je peux comprendre qu'il ne soit pas partagé par tout le monde, mais je fais confiance à notre Police Municipale et à nos policiers municipaux qui sont de grands professionnels, qui vont suivre une formation extrêmement exigeante, encadrée, un contrôle médical, psychologique. Je rappelle que d'autres communes de la Métropole sont armées, et cela ne fait pas d'histoires. Camon est en train de s'armer, Rivery, Fort-Mahon, le Crotoy, Roye, Montdidier sont armés. Dans une ville comme Amiens, les menaces sont même parfois plus grandes que dans les communes que j'ai citées, mais j'espère du fond du cœur que jamais un pistolet n'aura à être sorti de son étui. Si toutefois un jour une menace sérieuse et réelle survenait, sachant que la légitime défense s'applique aussi bien à nos agents qu'aux habitants, je me dirai que j'ai pris la bonne décision. Ceux qui imaginent que je l'ai fait pour faire de la com, d'une part, me connaissent mal et, d'autre part, n'imaginent pas la responsabilité qu'est celle d'un maire.

M. GEST : Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que j'apporte mon total soutien à la décision qu'a prise Monsieur le Maire. C'est une proposition que j'avais faite il y a onze ans. Cette proposition n'avait pas été retenue dans le programme de la majorité, je me suis plié à la discipline majoritaire, ce qui est tout à fait naturel, et dès lors je ne suis plus jamais intervenu sur les problèmes de sécurité. Monsieur le Maire, vous avez raison, après réflexion liée aussi à la connaissance que vous avez progressivement acquise au contact des policiers municipaux, d'avoir choisi de protéger à la fois nos policiers municipaux et notre population. Et n'en doutez pas, cette décision va donner satisfaction à toutes les honnêtes gens. Apprendre un matin qu'un policier municipal a été gravement blessé, ou même qu'il est mort parce qu'on ne lui avait pas donné les moyens de se défendre, je comprends parfaitement que cela vous ait donné à réfléchir. Nous sommes donc passés en quelque temps du tonfa au pistolet électrique puis à l'arme létale. Et Amiens a été l'une des rares villes françaises de population importante à ne pas avoir encore fait ce choix. Comme vous venez de le rappeler, un policier municipal aujourd'hui, dans l'exercice de ses fonctions, peut se retrouver nez à nez avec un couteau, un revolver, et pourquoi pas avec une kalachnikov - il y en a en vente dans la ville. Après, tous les mots ont un sens. Dans le dos des policiers municipaux il est bien écrit police, et non pas ASVP. La Police Municipale n'est certes qu'un complément de la police nationale, et je souhaite, comme le Maire, que ces armes ne servent pas, et c'est d'ailleurs souvent ce qu'il se passe dans les polices

municipales armées, mais cela peut résoudre des problèmes, y compris parfois à la place de la police nationale. Donc sur cette décision, pas d'hésitation.

La sécurité n'est pas qu'une affaire de matériel, et dans la proposition que j'avais faite en son temps, cela faisait l'objet d'un plan global de sécurité. Je pense qu'il faudra effectivement aller plus loin et, pourquoi pas, s'inspirer d'exemples d'autres collectivités qui ont obtenu des résultats tangibles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'étais allé à Orléans, qui a des résultats tangibles. Depuis, la commune de Meaux a également de très bons résultats. Et quelle que soit l'étiquette politique des maires qui ont obtenu des résultats, je pense qu'il faut réfléchir à un plan global axé sur la prévention et sur la sanction quand c'est nécessaire. L'armement, c'est important. J'avais aussi préconisé la mise en place d'une brigade canine, je continue de penser que je préfère avoir une brigade canine qui fasse réfléchir certains que d'entendre des jeunes dire qu'ils ne veulent plus se promener dans Saint-Leu à partir d'une certaine heure. Encore une fois, un plan de prévention basé sur la responsabilité parentale, la médiation et la réussite éducative représentent toute une série de mesures auxquelles il faut réfléchir et qu'il faut mettre en place car depuis quelques années, on assiste à une évolution considérable de la violence. Evidemment, cela s'accompagne quand même de sanctions systématiques et immédiates pour chaque délit et en relation avec les services de justice. C'est une affaire qui dépasse, certes, le niveau municipal, mais quand une batterie de mesures est mise en place, comme c'est le cas dans certaines collectivités, il y a lieu de les faire respecter. Et c'est de cela dont il s'agit.

Enfin, je dirais que nous avons aussi besoin de davantage de sollicitude de la part de l'Etat. Les moyens sont parfois insuffisants dans notre ville. Quand on voit ce qu'il s'est passé le soir de la victoire du Paris Saint-Germain, la police a été un assez long moment inexistante sur le terrain. Je me souviens que quelques mois avant notre arrivée aux responsabilités le Premier ministre de l'époque, Manuel VALLS, avait fait appel à des compagnies de CRS qui étaient venues calmer les esprits, ce qui avait eu un effet non négligeable, même si on sait bien que les moyens sont ce qu'ils sont au niveau national et qu'on ne peut pas avoir plus de CRS que ne le nécessite l'importance de la ville, mais quand même. La vente de drogue au quotidien devant tout le monde, y compris devant un Ministre ou devant le Préfet, comme je l'ai vu de mes yeux, est totalement insupportable et ce n'est plus supporté par nos concitoyens, avec tous les risques que cela comporte derrière en matière de réactions de toutes natures. Le niveau de violence s'accroît partout et il faut être sourd et aveugle pour ne pas le constater. Je pense que le ministre de l'Intérieur doit être sensibilisé sur les problématiques d'Amiens.

Je voudrais simplement conclure avec quelques mots d'une femme très respectable, Thérèse DELPECH, politologue et haut fonctionnaire de l'Etat, agrégée de philosophie, décédée en 2012, qui écrivait en 2005, dans un ouvrage prémonitoire : "La passivité accompagne la montée de la violence et est plus inquiétante encore que la violence montante". Et elle dénonçait le déficit de volonté. A travers votre décision, Monsieur le Maire, vous démontrez de la volonté, mais de mon point de vue, il y a urgence à ce que cette volonté se généralise.

M. DE JENLIS: Madame BECKER.

MME BECKER: Evidemment, notre parole, en tant qu'élus de l'opposition, ne va pas peser dans la balance. On pourrait vous demander de renoncer à cette volonté d'armer la police municipale. Vous disiez que c'était votre point de vue, mais ce ne l'était pas il y a quelque temps, tout du moins l'année dernière, quand vous disiez que la police municipale ne serait pas armée. Madame FOURÉ a toujours dit qu'elle était contre l'armement de la police municipale. La mission première de la police municipale est quand même d'assurer le maintien de l'ordre public et la tranquillité des habitants, elle veut être préventive et de proximité. Je ne vois pas bien

comment faire de la prévention avec une arme et comment dialoguer avec une arme, mais vous essaieriez sans doute de nous l'expliquer. Vous dites aussi que vous n'avez pas envie de voir un policier mourir parce qu'il n'aurait pas été armé, mais vous ne parlez pas des dérives et des accidents tragiques qui ont eu lieu quand des jeunes sont tués, comme nous avons pu le voir ces derniers temps. La base de la police municipale, c'est la médiation, et la médiation ne se fait pas avec une arme.

M. DE JENLIS : Je ne suis guère surpris par votre point de vue, mais la doctrine d'emploi de la police municipale n'est pas de faire de la médiation, c'est la proximité, c'est la sécurité publique, la tranquillité de la ville. Je ne vois pas en quoi la mission de police de proximité serait entachée parce qu'elle a une arme. Je vous rappelle que 70% des villes de plus de 100 000 habitants sont armées. Allez voir vos amis le maire de Rivery et le maire de Camon pour leur demander si leur police municipale n'est plus une police de proximité, cela n'a guère de sens. D'autres demandes de prise de parole ?

Autre point d'information. Un portrait de Jules VERNE, qui est ici, a été réalisé lors de la Journée Citoyenne qui a eu lieu le 24 mai dernier. Ce support a été préparé par l'association le Sonographe et sa réalisation par un groupe d'adultes du foyer de vie l'Aquarelle de Villers Bretonneux. Je laisse la parole à mon adjoint Stéphane DESCOMBES pour qu'il nous présente ce tableau qui s'affiche à l'écran et qui est installé à l'entrée de la salle du conseil.

M. DESCOMBES : Merci. Avant de vous parler de ce portrait de Jules VERNE et avec votre accord, permettez-moi de replacer le décor qui nous permet aujourd'hui de vous présenter ce tableau. Le 24 mai dernier a eu lieu la 4^{ème} édition de la Journée Citoyenne et cette journée de participation citoyenne a pour objectif de mobiliser les habitants volontairement et bénévolement afin de réaliser les chantiers et des ateliers participatifs. Cette Journée Citoyenne est avant tout un état d'esprit : faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Cette année, c'est 28 chantiers qui ont été proposés aux habitants. 407 Amiénoises et Amiénois de tous âges s'y sont inscrits. Des chantiers variés, comme la construction de jardinières, des plantations, des tracés de jeux, mais également des chantiers de clean-challenges ont été mis en place dans chaque secteur de la ville. Comme chaque année, ces chantiers ont eu un fort succès auprès des habitants et particulièrement cette année. Pour cette édition, près de 70% des chantiers proposés étaient complets quelques semaines avant le 24 mai et le nombre de participants a quasiment doublé en un an.

Pour cette 4^{ème} édition de la Journée Citoyenne, un chantier inédit, le "défi anti-stickers", s'est déroulé sur trois parcours en centre-ville, rassemblant 38 jeunes. L'objectif était de sensibiliser le public contre la pollution visuelle et faire connaître la mission du service municipal anti-tag qui a participé au bon déroulement de ce chantier. Les matières collectées ont été réutilisées pour réaliser une œuvre participative imaginée par l'association le Sonographe, en collaboration avec les résidents du foyer de vie Aquarelle. Je sais, Monsieur le Maire, que vous êtes sensible à cette action, et sachez que les résidents du foyer de vie sont très heureux de votre invitation puisque vous les recevrez prochainement à l'hôtel de ville pour les remercier de leur participation comme chaque année, mais aussi les féliciter pour cette œuvre que nous admirons. Œuvre que nous vous invitons, mes chers collègues, à découvrir de plus près dans le hall de l'hôtel de ville à l'issue de notre conseil municipal.

M. DE JENLIS : Merci Stéphane. Nous allons installer le portrait momentanément dans l'escalier d'honneur. Je pense que c'est une très belle œuvre et nous pouvons nous réjouir de ce qui a été fait suite à la récupération des déchets ramassés pendant l'opération de la Journée Citoyenne.

Autre point, un rapport d'observations définitives a été élaboré par la Chambre régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la Ville d'Amiens pour les exercices 2018 et suivants. Il avait été présenté devant le conseil municipal du 19 septembre 2024. Ce rapport présentait un certain nombre de recommandations et pistes d'amélioration. Je vous propose de prendre acte du bilan des actions mises en œuvre afin de répondre aux observations émises dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Enfin, je vous informe dès à présent que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 18 septembre 2025 à 18 heures ici même

. DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2025. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Le procès-verbal de la séance du 29 avril dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

M. DE JENLIS : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2024 m'accordant délégation de compétences, je vous rends compte des décisions prises entre le 24 avril et le 4 juin 2025, listées dans la délibération. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Bonsoir. Vous en avez le droit, mais il n'en reste pas moins qu'un sujet aussi important pour les Amiénoises et les Amiénois que l'augmentation des tarifs de cantine et du périscolaire, passé au milieu d'un stock de décisions du Maire, n'apparaît même pas dans la délibération. Nous maintenons notre idée de remettre en place un tarif individualisé, comme c'était le cas lors du mandat 2008-2014, en fonction des revenus de chacun. Dès lors que l'on est au-dessus du SMIC, on passe dans une tranche supérieure et cela devient cher.

DONT ACTE

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour le point 6 concernant la DM n° 1 de l'exercice 2025.

6 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2025.

M. MERCUZOT : Comme habituellement en cette période de l'année, nous procédons à une première Décision Modificative qui permet d'ajuster les dépenses et les recettes à la fois en fonctionnement et en investissement en fonction des éléments nouveaux qui ont pu apparaître depuis le vote pourtant récent du Budget Primitif.

Je salue Pierre VEROT qui a beaucoup travaillé avec l'ensemble des services. Nous parlons ici de fonctionnement et nous vous proposons d'augmenter les recettes de 1 654 000 € car nous avons perçu de l'Etat 530 000 € de plus que prévu. Par ailleurs, du fait d'un nouveau mode de calcul de la CAF, dont on ne peut que se réjouir, au moins pour cette année, nous sommes

amenés à recevoir 1 400 000 € de plus de la CAF par le biais du "Bonus Territoire", nouvelle tarification d'aide que nous apporte la CAF pour les activités que nous mettons en place à destination de nos enfants. Les recettes sont donc ajustées avec un supplément de 1 654 000 €, et les dépenses sont proposées en augmentation de 2 689 000 €, donc plus que les recettes. Il y a d'abord 500 000 € de dégrèvement dont l'Etat nous demande le remboursement parce que nous les avons perçus en trop. Je rappelle que dans le cadre de la taxe d'habitation, l'Etat a émis l'obligation de renseigner son statut en cas d'occupation d'un local quel qu'il soit. Cela a donné lieu à un nombre de perceptions en trop, sur les logements vacants notamment. D'autre part, nous vous proposons d'accepter la demande du service Déchets de la Métropole qui, pour la Ville d'Amiens, collecte les résidus et nettoie la voirie, notamment après les marchés ou les différentes festivités. Et un certain nombre de ces collectes, qui représentent des volumes très importants, n'avaient pas été facturées depuis 2022. Dans le cadre du recalage du budget "déchets ménagers", nous avons constaté que cette facturation n'avait pas été faite. C'est donc ce qui est prévu pour 1,3 million d'Euros. Il faut ajouter à cela 340 000 €, d'une part, pour les diagnostics sur les bâtiments, et d'autre part, pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement. Quand les dépenses augmentent plus que les recettes, l'équilibre initialement prévu est évidemment légèrement dégradé, en l'occurrence à hauteur de 1 035 000 €.

Concernant les investissements, il est proposé d'augmenter les recettes de 2 417 000 €, correspondant aux subventions que nous allons percevoir de nos différents partenaires. Nous vous proposons d'ajuster les dépenses en fonction de l'avancement réel des opérations. Sur la ZAC Intercampus, il s'agit plutôt d'une avance que nous faisons à notre aménageur, mais il y a notamment la rénovation du parc Saint-Pierre pour 633 000 €, le plan vélo pour 235 000 €. Cela montre que les investissements avancent, notamment durant cette année 2025. C'est la suite logique de ce qui a été constaté en 2024. Puisqu'il y a moins de reports de la section de fonctionnement, nous devons autoriser par cette Décision Modificative un emprunt supplémentaire de 1 160 000 €. Il est fort probable que nous ne soyons pas obligés d'emprunter plus qu'initialement prévu, et même s'il fallait emprunter ce montant, la situation financière de la Ville est telle que cela ne poserait aucune difficulté.

M. DE JENLIS : Merci Benoît. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose donc d'adopter cette Décision Modificative n° 1.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER se sont abstenus.

7 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2024. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Avant de passer la parole à Benoît MERCUZOT pour qu'il nous fasse la présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif, je vous rappelle que conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, nous désignerons un président de séance pour le vote du Compte Administratif puisque je devrai quitter la séance au moment du vote de ce dossier.

M. MERCUZOT : Je propose de traiter en même temps, comme habituellement, le Compte de Gestion et le Compte Administratif, puisqu'ils traitent des mêmes chiffres, mais le Compte de Gestion est tenu par la trésorerie alors que le Compte Administratif est tenu par nous-mêmes. Les chiffres sont équivalents au centime près.

Le Compte Administratif parle de la réalité de ce qui a été exécuté en 2024. Dans ces conditions, il est intéressant de comparer avec la situation de 2023. Cette présentation vous sera adressée après le conseil et vous aurez tout loisir de vous y plonger si vous le souhaitez. Quelques éléments. D'abord, les taxes foncières ont augmenté en 2024 de 2,4% par rapport à 2023. Cela provient de la revalorisation des bases décidée par la loi de finances et du fait d'un certain nombre de constructions nouvelles qui viennent agrandir l'assiette à partir de laquelle est prélevée la taxe foncière. Il faut souligner que notre Dotation de Solidarité Urbaine a continué à augmenter, ce qui est bien d'un point de vue strictement budgétaire mais qui atteste de la difficulté sociale de nombre de ménages amiénois. A noter également que la DMTO est en baisse de 16,7% du fait de la difficulté des transactions immobilières. Cette baisse est pour nous tout à fait surmontable, mais elle représente une perte de près de 700 000 € par rapport à 2023. Les recettes d'activités des services ont rapporté 2,9% de plus qu'en 2023. Si l'on ne prend pas en compte les recettes obtenues grâce à la vente de bâtiments, nos recettes n'ont augmenté en 2024 que de 0,1%. Si nos recettes augmentent davantage, de 2,9%, c'est parce que nous avons vendu pour 4 300 000 € un certain nombre de bâtiments dans le cadre de la gestion de notre immobilier.

En 2024, les dépenses ont augmenté de 4,3% par rapport à 2023. Elles se composent notamment des dépenses de fonctionnement des services durant l'année. Les fluides augmentent de 21% par rapport à 2023, sachant que durant l'année 2023, les mois de consommation de fluide n'avaient pas été réglés. Il s'agit d'un problème technique. Nous faisons en sorte de payer les factures à réception, mais c'est dû au grand nombre de points de livraison d'énergie dans cette maison. Nous serons meilleurs en 2025, la tendance étant à l'amélioration.

Les dépenses de personnel augmentent de 4%. C'est dû au fait que nous avons voté un nouveau régime indemnitaire applicable depuis le mois d'avril 2024, qui impacte neuf mois de l'année par rapport à 2023. Au total, la masse salariale de nos agents s'élève à près de 93 millions d'Euros. Parmi les hausses importantes de dépenses, à noter la subvention accordée au CCAS, en augmentation de 6,8%, ainsi qu'aux différentes associations en augmentation de 8,2%. En 2024, notre budget principal a versé 400 000 € au budget annexe "stationnement" pour assurer son équilibre, et cette subvention d'équilibre ne sera plus nécessaire dès 2025.

Concernant l'investissement, 2024 a été une année incomparable aux autres. Au total, nous avons payé pratiquement 45 millions d'Euros d'investissement. Vous avez les chiffres des délégations ayant le plus consommé. Dans les opérations ayant consommé des crédits d'investissement arrive en premier l'aménagement des voiries communales, puis l'acquisition de la passerelle l'Hortillonne, le Plan de Renouvellement Urbain sur Etouvie, et la gestion patrimoniale correspondant aux travaux réalisés dans nos locaux en vue de les rendre moins consommateurs d'énergie.

Cela nous conduit à une vue d'ensemble de la situation de notre budget. La dette du Budget Principal, alors que nous avons investi comme jamais auparavant, a légèrement diminué, étant toujours à 63 millions de stock de dette. Je rappelle qu'en début de mandat, nous avons indiqué que nous ne dépasserions pas les 100 millions d'Euros, nous en sommes encore très loin et pourtant les investissements sont réels en termes de volume. Notre capacité de désendettement est de deux ans, soit très largement en dessous du seuil à partir duquel l'on pourrait s'inquiéter, lequel est fixé à 12 ans. Notre dette est essentiellement composée de taux fixes, et si le nombre d'emprunts à taux variable ou avec du livret A a légèrement augmenté en 2024, c'est parce qu'en 2024, les taux d'intérêt ont considérablement augmenté et dans ces conditions, il était intéressant non plus d'emprunter à taux fixe mais à taux variable, et notamment à un taux indexé sur le livret A.

S'agissant du "budget vert", ce point est réglementaire. Madame DELATTRE nous avait demandé où nous en étions du "budget vert". Il faudrait plutôt parler d'annexe verte. Nous avons pu discuter hier notamment en commission des finances d'Amiens Métropole de la fiabilité et de l'intérêt de cette méthode. Nous avons choisi de la mettre en place avant même qu'elle ne soit obligatoire. La loi de finances 2025 a rendu l'annexe verte obligatoire, nous continuons d'appliquer la méthode élaborée par l'organisme ICAT CE qui a notamment travaillé avec France Urbaine. Cette méthode assez rigoureuse nous conduit à classer nos opérations d'investissement. Nous en sommes au début de la démarche, mais il faudra qu'elle nous serve progressivement à orienter nos investissements et à privilégier, lors de notre programmation pluriannuelle, les investissements favorables à la transition écologique.

Les dépenses d'investissement neutres et indéfinies sont pratiquement aussi importantes que les dépenses très favorables et favorables, soit respectivement 27% et 19%, et heureusement, les dépenses défavorables sont beaucoup moins importantes, soit 9%. Les dépenses indéfinies n'ont pu être qualifiées. Les services procèdent à une analyse ligne par ligne du budget, c'est-à-dire qu'à chaque mandat édité, une analyse est réalisée pour savoir ce qu'il recouvre et ce qui a été payé avec ce mandat. En fonction de la méthodologie ICAT CE une classification est faite. Les dépenses très favorables représentent donc 27%, soit 12 millions d'Euros. La végétalisation des cours d'école, par exemple, ou encore le plan vélo sont des dépenses très favorables. La modernisation de l'éclairage public également puisque cela va nous permettre de faire baisser nos dépenses de fonctionnement. Dans la méthodologie, les passerelles sont classées comme très favorables parce qu'elles favorisent les mobilités douces.

Les dépenses favorables représentent 19%. Elles ne sont pas totalement favorables parce qu'elles comportent une partie d'éléments soit neutres, soit potentiellement défavorables du point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique. Quand les rénovations de bâtiments sont classées favorables, c'est parce qu'une bonne partie de ces rénovations concernent, par exemple, la consommation d'énergie ou l'isolation thermique. Mais peut-être que la totalité du mandat ne comporte pas uniquement des dépenses très favorables.

Les dépenses neutres sont trop importantes puisqu'elles représentent 38%, mais étant donné la façon dont les mandats sont établis, on est incapable d'identifier leur impact sur le réchauffement climatique. Par exemple, la méthodologie prévoit que les réparations des voiries, dans la mesure où elles ne changent rien à l'existant, sont considérées comme neutres. On peut également citer la stratégie foncière, par exemple, car lorsque l'on vend ou que l'on acquiert une propriété immobilière, cela ne change rien du point de vue du climat. Ces dépenses neutres représentent un montant important. Ce travail est réalisé de manière très fine, car les aménagements des cours d'écoles, par exemple, concernent essentiellement du verdissement. Or, l'analyse du mandat montre que cela représente 4 352 € de dépenses neutres. Enfin, les dépenses défavorables représentent 9%. Elles consistent, par exemple, en l'achat de véhicules thermiques, mais quand il s'agit de véhicules destinés à assurer la propreté sur la voirie, on ne peut pas acheter des véhicules électriques car ils n'existent pas. Nous avons regardé en quoi consistait le solde des PPI précédentes, ce qui nous a conduit à les classer en dépenses défavorables.

Encore une fois, nous en sommes au début de la méthode, et ce sera surtout intéressant au moment où nous serons à même d'utiliser ces chiffres pour orienter la programmation pluriannuelle des investissements. Cet outil est encore imparfait mais il va s'améliorer progressivement, et il permettra d'avoir une véritable stratégie en matière d'investissement conforme aux exigences du climat. Je vous remercie pour votre attention.

M. DE JENLIS : Merci, Benoît, pour cette présentation claire et limpide. Tout le monde aura pris connaissance de la saine gestion des investissements qui sont réalisés. Avez-vous des questions avant que je soumette le compte de gestion 2024 dans un premier temps ?

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2024. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

M. DE JENLIS : Je vous propose la candidature de ma première adjointe, Annie VERRIER.

ADOpte A L'UNANIMITE

Avec Brigitte FOURÉ, qui a été maire durant les deux tiers de l'année 2024, nous quittons la séance et je laisse Annie VERRIER présider pour la présentation du Compte Administratif.

(Monsieur le Maire et Mme FOURÉ quittent la séance).

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2024. APPROBATION.

MME VERRIER : Je sou mets cette délibération concernant le Compte Administratif au vote.

ADOpte

Observations :

M. de JENLIS, Mme FOURÉ n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE ont voté contre.

(Monsieur le Maire et Mme FOURÉ reviennent en séance).

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2024. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. DE JENLIS : Je redonne la parole à Benoît pour l'affectation des résultats dans la continuité du Compte Administratif.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'affecter les résultats et il est donc proposé d'affecter les résultats de fonctionnement prioritairement à la couverture des déficits nets d'investissement constatés.

Pour le budget principal : 13 745 837,68 € sont affectés en intégralité au déficit d'investissement net constaté.

Pour le budget "stationnement" : 836 335,67 € sont affectés en intégralité au déficit d'investissement net constaté.

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

M. DE JENLIS : Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors de conseils précédents, je vous propose une présentation très succincte des dossiers d'autorisations de programme à

venir. Il s'agit, pour chacun de ces dossiers, d'approuver l'affectation des crédits de paiement pour l'année 2025, de m'autoriser à solliciter tous les financements extérieurs et de m'autoriser également à déposer et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives qui seraient nécessaires.

Le point 11 concerne les dotations de proximité pour lesquelles je vous propose d'affecter un montant total de 3 130 000 € pour les opérations à mener dans les secteurs Nord, Est, Sud, Ouest et Centre de la ville. Ce montant représente une dépense de 618 000 € pour le secteur Nord, 634 000 € pour le secteur Est, 676 000 € pour le secteur Sud, 598 000 € pour le secteur Ouest et enfin 604 000 € pour le secteur Centre. Les opérations seront menées dans des écoles, des restaurants scolaires, des centres de loisirs, mais aussi des bâtiments administratifs.

Le point 12 concerne les cavités qui peuvent être malheureusement amenées à être comblées, que l'on découvre un peu partout dans la ville. Je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 102 400 € pour les opérations listées dans la délibération.

Pour le point 13, qui concerne la modernisation des systèmes de prévention, c'est-à-dire la vidéosurveillance, je vous propose d'affecter 392 000 € pour la réalisation des opérations suivantes :

- Route de Paris, route de Rouen : 44 000 €.
- Couverture du quartier Saint-Maurice : 158 000 €.
- Rue Alexandre Dumas au niveau de la Polyclinique : 19 500 €.
- Serveurs : 42 000 €.
- Provision pour usure et dégradations : 37 500 €.
- Caméras mobiles : 91 000 €.

Enfin pour le point 14, il s'agit de réaliser des acquisitions foncières, dans le cadre des projets d'aménagements au service des politiques portées par la collectivité. Je vous propose d'affecter 719 000 € qui permettront, notamment, de régulariser et de clore les opérations en cours, outre les différents frais notariés non estimés à ce jour.

Y a-t-il des questions avant que je soumette ces délibérations au vote ?

11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOTATION DE PROXIMITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ETUDES ET TRAVAUX PREVENTION RISQUES EFFONDREMENT CAVITES SOUTERRAINES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

**13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES DE PREVENTION.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION DES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Annie VERRIER pour les points 15, 16, 17, 18 et 19.

MME VERRIER : Le point 19 sera présenté par Nathalie DEVÈZE. Pour le point 15, je vous propose d'approuver la délibération qui vise à engager les opérations prévues dans le cadre du projet de requalification de l'ancien CHU Nord en un futur pôle de conservation de la presse de la BnF. Le montant des crédits de paiement s'élèverait à 600 000 € et concerne principalement des honoraires d'études.

Le point 16 concerne l'affectation de crédits de paiement pour les voiries communales, à hauteur de 3 203 000 € pour le gros entretien et 1 140 000 € pour les aménagements, outre des reports à hauteur respectivement de 81 873 € et 9 389 €.

Pour le point 17, pour la partie du site Cosserat appartenant à la ville d'Amiens, je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 125 000 € destinés à la réalisation d'études techniques relatives au pont d'accès, avec son système de vannage, au dévoiement du rejet des eaux pluviales directement dans la Selle, pour 25 000 €, à la mise en œuvre de travaux de désamiantage et de dépollution pour 50 000 € et à de possibles travaux d'urgence et conservatoires liés à l'étanchéité des toitures et à la sécurité du site pour 50 000 €.

Je vous propose pour le point 18 d'affecter une partie de l'autorisation de programme "Remplacement des mobiliers urbains" pour une somme de 550 000 € afin de financer les travaux d'aménagement et de raccordement des stations Vélam, les travaux de remise en état des sols suite au retrait des précédents mobiliers et les travaux connexes de mobiliers divers.

MME DEVEZE : Pour le point 19, je vous propose d'approuver l'affectation des crédits de paiement pour une autorisation de programme relative à la modernisation des aires de jeux pour 500 000 € pour les différentes interventions listées dans le projet de délibération. Il s'agit, par exemple, de l'aire de jeux n° 3 de la Salamandre qui est terminée, du parcours sportif pour enfants de la Plaine Debussy ; et du square Esnault-Pelterie dans le secteur Ouest, avec pour thématique l'aviation, Esnault-Pelterie étant un grand ingénieur aéronautique.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Je souhaite revenir sur le point 17 qui concerne l'autorisation de programme de Cosserat. J'ai déjà posé la question à plusieurs reprises du devenir du site. Tout le monde sait qu'il y a là-bas un promoteur qui a rendu sa copie, qui revend la parcelle n'appartenant pas à la Ville et qui couvre les deux tiers du site. Ce site est extrêmement important pour l'histoire d'Amiens, l'histoire ouvrière, l'histoire du textile, et en même temps stratégique dans une requalification future du quartier Montières Saint-Maurice. Quand on voit ce qui a été fait dans la zone des anciens abattoirs, on constate qu'il n'y a pas de qualité dans cette partie d'aménagement de la ville et que cela n'a pas été maîtrisé. La question de la maîtrise foncière et de la maîtrise d'un tel site est extrêmement importante. La vente avait été ratée, il n'y a pas eu de préemption sur la vente qui datait de 2009, me semble-t-il. J'ignore où en est ce dossier. Tout le monde sait aussi qu'il y a des entreprises importantes pour l'histoire d'Amiens et ce qu'il reste du velours à façon, les entreprises CIT Dessaint, Bleu de Cocagne, qui sont abritées dans cette partie pour laquelle vous allez engager des crédits d'études pour 250 000 €. On sait aussi que cette partie du site est en train de se déliter peu à peu avec le temps. Donc un certain nombre d'interrogations sur lesquelles je souhaitais vous demander de nous donner des nouvelles.

MME VERRIER : Comme vous venez de le dire, Monsieur PRADAT, une partie du site appartient, en effet, à un promoteur qui a aujourd'hui quelques difficultés, et à travers les informations que nous avons, des négociations avec d'autres promoteurs sont en cours pour reprendre ce projet, et nous suivrons très attentivement ce projet car, comme vous dites, c'est une partie de notre histoire, c'est un site très précieux. D'ailleurs, la délibération montre que sur la partie qui nous appartient nous engageons des crédits pour notamment préserver l'existant, les toitures, pour remettre en état le pont et pour se poser la question de l'évacuation des eaux pluviales.

M. DE JENLIS : J'ajoute que nous sommes tous ici attachés à ce site, et la rénovation était plutôt bien engagée jusqu'alors. Malheureusement, un cas de force majeure nous arrive qui est que le promoteur est en difficulté. Nous faisons tout pour que quelqu'un puisse prendre le relais et nous sommes collectivement vigilants pour faire en sorte que la restauration et la rénovation de ce site emblématique de notre Ville puissent se faire dans les meilleurs délais. Nous sommes en responsabilité, une situation exceptionnelle se présente, tout est mis en œuvre pour essayer de la régler, mais il faut maintenant que l'ensemble des parties se mettent d'accord. Monsieur PRADAT...

M. PRADAT : Vous laissez donc un nouveau promoteur revenir dans le jeu, lequel peut-être dans quelques années déposera le bilan sur un site compliqué à aménager, compliqué à être rentabilisé. L'intérêt du promoteur est évidemment de vendre des mètres carrés qui vont payer toute cette rénovation d'un patrimoine historique. Or, ce n'est pas à un promoteur d'aménager la ville. C'est à la puissance publique que revient d'aménager l'espace public et ensuite de vendre des parcelles à des promoteurs. C'est ce qui se fait dans les ZAC. On va encore laisser un promoteur rentabiliser un site, si tant est qu'il puisse le faire étant donné que l'état même des bâtiments est extrêmement préoccupant. Pour moi, il n'est pas entendable de réitérer cette expérience. C'est à la puissance publique, via l'établissement public foncier qui peut prêter de

l'argent sur des conventions de cinq, dix, quinze, vingt ans renouvelables, à partir du moment où la Ville d'Amiens a un minimum de projets, de maîtriser le foncier et de décider ensuite comment aménager l'espace public et comment faire de ce site autre chose que des logements empilés. Le promoteur avait, dans un appel à projets, laissé deux entreprises investir des lieux que sont la brasserie La Filature, qui a investi 150 000 € et qui ne verra pas un résident à moins de cinq ou dix ans autour de lui, et je lui souhaite de bien réussir tant le projet est super. Il avait également laissé un lauréat d'un appel à projets être locataire avec investissement, Elodie BOUCHENDHOMME, tapissier d'ameublement, qui est partie de cet établissement car n'ayant aucune visibilité et donc pas de chalandise. Dans ces différents cas, c'est à la puissance publique de prendre toute sa part et de racheter le site via la puissance financière de l'établissement public foncier.

M. DE JENLIS : C'est votre vision des choses, mais heureusement que nous avons des promoteurs dans ce pays, heureusement que nous avons des promoteurs dans la ville, cela nous a permis de construire de nombreux logements, et ils ne sont pas tous proposés à une catégorie socioprofessionnelle. Je pense que la puissance publique n'a pas forcément vocation à servir de promoteur ou d'aménageur partout. Je suis assez surpris par le jugement que vous portez sur le promoteur. Il a rencontré des difficultés financières, mais on ne peut pas dire que le contexte actuel soit des plus simples pour lui. Jugeons sur pièce et non pas par dogme ou par principe en essayant d'expliquer que dès lors où c'est rénové par un promoteur, ce n'est pas forcément vertueux. Je ne comprends pas très bien.

MME FOURE: Je pense qu'il s'agit effectivement d'un site exceptionnel. Je ne suis pas convaincue que ce soit à la puissance publique d'investir, même si je vois l'intérêt de faire intervenir l'EPF, mais c'est encore un autre sujet. Il faut distinguer l'intervention directe de la collectivité et l'intervention de l'EPF, mais je verrais bien sur ce site l'existence d'écoles d'artisanat d'art, ce qui permettrait de renouer vraiment avec une tradition, et il serait intéressant peut-être de profiter de l'arrivée du TGV à Amiens prochainement pour faire en sorte que des écoles d'art implantées à Paris ou en région parisienne et souvent à l'étroit dans leurs locaux envisagent de venir s'installer à Amiens. Je rêve de l'école Boule, par exemple.

M. DE JENLIS : Il faut toujours croire en ses rêves les plus fous. Monsieur PRADAT, dernière intervention.

M. PRADAT : Je suis d'accord, Madame le Maire. Quand je dis que c'est à la puissance publique d'investir, c'est pour maîtriser les programmes et non pas forcément investir dans la rénovation, mais au moins sur l'espace public. Et ensuite, on revend au promoteur, comme c'est le cas dans une ZAC, un espace public avec une parcelle pour tenter de rentabiliser cet investissement. Or, on sait que l'équilibre financier va être compliqué sur ce site. Je ne fais pas de procès d'intention sur les promoteurs, je sais parfaitement comment on travaille avec les promotions et qu'il est compliqué d'équilibrer un budget, et pour équilibrer un budget on entasse des mètres carrés. Je suis d'accord avec vous, Madame le Maire, il y a une maîtrise sur un tiers du site par la Ville, je pense qu'il faut peut-être regarder du côté de l'artisanat d'art et donc s'appuyer sur l'histoire du textile et sur ce que pourrait devenir le textile demain pour porter un projet sur ce site.

M. STENGEL : Nous avons tous envie que ce site magnifique trouve une destination, qu'il s'agisse de logements, d'artisanat d'art, d'aménagement des espaces publics, mais on ne peut pas, Monsieur PRADAT, préjuger de l'aménagement de l'espace public en ignorant ce qui sera fait demain, s'il s'agit de logements, d'artisanat d'art, de commerces, etc. Ce travail doit être mené en concertation. Un projet était très bien parti et était sur des rails, pour reprendre l'image du TGV qui va impacter bien des projets d'urbanisation sur Amiens, mais il serait bien

présomptueux aujourd'hui de dire que nous réservons un traitement d'espace public en ignorant ce que d'éventuels promoteurs, investisseurs, feront de l'utilisation du site. Il en va de ce que l'on va faire en termes de type de voirie, de circulation. Les choses doivent se construire ensemble. Nous attendons d'avoir cette opportunité. Malheureusement, étant donné le contexte actuel d'inflation, il n'a pas été possible d'aller au bout du projet donné, mais nous restons tous ouverts et à l'écoute des investisseurs pour les accompagner au mieux. Nous sommes davantage dans la co-construction entre espace public et promotion que dans la définition même d'espace public. Si on doit donner une destination à l'espace public, on fermera peut-être des opportunités à différentes activités qui voudraient s'implanter. Il faut rester ouvert.

M. DE JENLIS : S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote.

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN CHU NORD. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. COSSERAT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REMPLACEMENT DES MOBILIERS URBAINS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES AIRES DE JEUX AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour les points 20, 21 et 22.

M. BIENAIMÉ : Concernant le point 20 relatif à la rénovation du parc Saint-Pierre, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiements pour 1 346 000 €, qui permettront d'effectuer :

- La rénovation des passerelles.
- La réfection de la berge nord de l'étang.
- La rénovation des petits terrains de sport.
- Le changement des toilettes publiques actuelles et la création de nouvelles près de l'espace dédié à Un été à Amiens.
- La rénovation des cheminements.
- La création de panneaux de communication autour du parc zéro déchet.

Le point 21 concerne le patrimoine arboré et je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 500 000 € destinés aux projets de l'école Beauvillé, du site Cosserat, et notamment les berges de l'île Sainte Aragone, la création de 7 îlots de fraîcheur, et enfin le remplacement d'arbres morts. Figure dans cette ligne également le projet de forêt urbaine, qui sera renouvelé place de l'Hôtel de Ville. Il est par ailleurs constaté un report de 51 812 € au titre de l'année 2024.

Enfin, pour le point 22, je vous propose d'affecter la somme de 95 000 € pour le développement des parcours de santé urbains, qui croisent urbanisme, santé et nature en ville. Ces aménagements permettront aussi de concourir à l'obtention de la marque OR du label "Destination pour tous", qui sera à renouveler dans les prochains mois.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DU PARC SAINT-PIERRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ESPACES VERTS. PATRIMOINE ARBORE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARCOURS SANTE URBAINS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Je passe maintenant la parole à Nathalie LAVALLARD point le point 23.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION, TRAVAUX, MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS D'AMIENS 2 (RECTORAT, CELLULES COMMERCIALES). AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

M. LAVALLARD : Dans le cadre de la PPI 2022-2026, une autorisation de programme spécifique à la rénovation des bâtiments d'Amiens 2 a été adoptée et je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement pour 344 000 € pour les différentes interventions listées dans l'annexe à la délibération.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION ET ENTRETIEN DES CIMETIERES ET EQUIPEMENTS CINERAIRES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

M. DE JENLIS : Dans le cadre de la PPI 2022-2026, je vous propose d'affecter une partie de l'autorisation de programme "Gestion et entretien des cimetières et équipements cinéraires" pour une somme de 300 000 € afin de financer la réalisation sur l'année 2025 des opérations listées en annexe, notamment la mise en place de bornes de contrôle d'accès des véhicules, la création d'un colombarium et de cavurnes. Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Véronique CLECH pour le point 25.

**25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REQUALIFICATION DU SQUARE FRIANT ET DE SES ABORDS.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

MME CLECH : Dans le cadre de la PPI 2022-2026, une autorisation de programme spécifique pour la requalification du Square Friant et de ses abords a été adoptée. L'année 2024 a été consacrée aux études préalables et au lancement des marchés de travaux. Les travaux ont démarré en avril 2025 et s'achèveront au premier trimestre 2026 pour les plantations. Et je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement pour 970 000 € pour les différentes interventions liées à ce projet, outre un report de 4 487,08 € au titre de 2024.

M. DE JENLIS : Merci Véronique. C'est une rénovation extrêmement importante dans ce secteur qui en avait bien besoin. Les travaux avancent vite, il n'y a pas de retard, c'est parfait. Je vais d'ailleurs y passer demain.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour les points 26, 27, 28 et 29.

MME BOUCHEZ : Le point 26 concerne l'autorisation de programme « travaux écoles et accueils de loisirs », pour laquelle je vous propose pour l'année 2025 d'affecter les crédits pour un montant total de 2 894 605 €, et de valider les opérations dont le détail figure en annexe.

Concernant le point 27, une autorisation de programme spécifique à l'aménagement des cours d'écoles a été adoptée et je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement pour 985 800 € pour les différentes interventions listées dans le projet de délibération.

Concernant le point 28, une autorisation de programme « travaux crèches » a été adoptée et pour l'année 2025, c'est un montant global de 465 570 € que je vous propose d'affecter en crédits de paiement, dédiés à des travaux conséquents au niveau de la crèche des Petits Bouchons, la crèche Château Milan ainsi que celle d'Adrien Fauga et la crèche Les Petits Trésors installée dans des locaux dont la collectivité est propriétaire, outre une enveloppe destinée aux investissements des structures associatives et un reliquat pour les menus travaux et équipements pédagogiques.

Pour le point 29, je vous propose d'approuver d'affecter pour les travaux d'entretien de la cuisine centrale et des satellites la somme de 425 000 € pour les opérations détaillées en annexe.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur TELLIER.

M. TELLIER : Je profite du point 26 pour poser une question, car nous avons été alertés récemment par l'association des parents d'élèves de l'école de Renancourt sur des difficultés que rencontre l'école suite à l'extension de ce quartier, et particulièrement l'accroissement du nombre d'enfants inscrits à l'école et à la restauration scolaire. L'association nous a listé des problèmes liés à la taille du bâtiment de restauration, qui induit une multiplication des services de repas de cantine qui durent environ 30 minutes par service, des nuisances sonores importantes qui empêchent les prises de repas dans le calme pour les enfants. Par ailleurs, les enfants n'ont pas de pause de midi adéquate, certains prennent même leur repas à 13 heures, ce qui pose de véritables questions sur le bien-être de ces enfants. Se posent également des problèmes d'encadrement car l'équipe d'encadrement du temps du midi et du périscolaire se compose de 7 encadrants pour plus de 100 enfants. Cela paraît très peu au regard du nombre d'enfants et de la multiplication des services de cantine. Selon nous, cela pose des questions d'équité des enfants et des familles devant la politique d'accueil périscolaire de la Ville. Nous savons que l'association vous a sollicité par l'intermédiaire d'une prise de contact avec Monsieur STENGEL. Pouvez-vous nous dire quelles solutions vous envisagez pour répondre à ces difficultés ? Je vous remercie.

M. DE JENLIS : Je passe directement la parole à Clément STENGEL.

M. STENGEL : Effectivement, nous avons été sollicités par l'association des parents d'élèves de Renancourt, et en concertation avec ma collègue Hélène BOUCHEZ et avec Margaux DELÉTRÉ qui siège en conseil d'école, j'ai pu répondre à l'association des parents d'élèves de Renancourt par courrier le 17 juin dernier. Fin 2024, j'avais d'ailleurs rencontré l'ensemble des parents d'élèves de l'école en présence de la directrice de l'école, Madame FRANCELE. Depuis ma demande, les différents services de la collectivité ont cherché différents leviers à même de remédier aux difficultés que vous citez. Ainsi, il sera procédé cet été à l'insonorisation de la cantine. A ce titre, 10 000 € seront consacrés à cette action sur le budget du secteur Ouest. Un travail a été mené avec les services centraux afin d'optimiser les surfaces existantes. Nous avons ainsi pu revoir la configuration du mobilier, et identifier 6 places de restauration supplémentaires en primaire. La situation reste évidemment tendue à ce jour puisqu'il va falloir faire face à la rentrée scolaire. Je rappelle toutefois que lors de la précédente rentrée scolaire, nous avons été informés la veille par le rectorat de l'ouverture d'une classe supplémentaire, ce qui n'avait pas été le cas avant les congés des grandes vacances, et le secteur Ouest a dû faire face. Nous avons répondu et trouvé une solution pour accueillir ces élèves supplémentaires du jour au lendemain, ce qui n'est pas évident. Depuis, nous continuons à travailler. Plusieurs possibilités sont offertes : soit par la pose de préfabriqués le temps de pouvoir adapter l'école aux effectifs, ce qui n'est jamais une solution pérenne ; soit lancer des consultations pour la construction de mètres carrés supplémentaires, une dernière option consistant à occuper les locaux de l'ancienne école de Renancourt. Je rappelle qu'il y avait deux écoles à Renancourt. La première est occupée aujourd'hui par le comité de quartier, des locaux associatifs. Toutefois, cette réflexion n'est pas aboutie, ce qui signifierait qu'il faudrait reloger des associations, et il est hors de question de mettre dehors différentes associations. Nous continuons à travailler le sujet, les grandes vacances permettront de poser les choses, les locaux scolaires n'étant pas occupés durant cette période, de manière à nous adapter au mieux aux évolutions des effectifs et aux différentes conditions de travail de cette école. Le secteur est au travail. Il n'y a pas de baguette magique. Je tiens à souligner le travail des équipes en proximité car il est important de pouvoir, à chaque rentrée scolaire, adapter les moyens de la collectivité tant en termes humains, en termes de postes, qu'en termes de locaux. Dans bien des domaines où nous aurions gagé qu'il y aurait des augmentations d'effectifs, elles n'ont pas forcément eu lieu, et je pense à d'autres secteurs de la ville où les effectifs sont restés stables malgré la construction de nouveaux logements, et à l'inverse sur d'autres quartiers et autres secteurs, les besoins se sont fait sentir.

Et parfois, même l'éducation nationale qui donne le la en termes de carte scolaire, s'est faite surprendre à des veilles de rentrée scolaire. En tout cas, nous restons vigilants sur la rentrée scolaire. Le conseil d'école intervient demain, et l'ensemble de ces éléments ont été communiqués aux représentants du Maire.

M. DE JENLIS : Merci Clément pour la précision de la réponse.

MME BOUCHEZ : Un complément aux propos de Clément. Sur la restauration scolaire, il y a deux services à l'école Renancourt, comme dans toutes les écoles de notre ville, donc les enfants déjeunent sur deux services, mais je ne pense pas qu'ils mangent à 13 heures, ils mangent plus tôt. Et concernant l'encadrement, c'est le même taux d'encadrement dans toutes les écoles d'Amiens sur la pause méridienne, et donc Renancourt est au même niveau que les autres écoles de notre ville.

26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX CRECHES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

29 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA CUISINE CENTRALE ET DES SATELLITES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Stéphane DESCOMBES pour le point 30.

**30 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION DE LOCAUX ACCUEILLANT DES ASSOCIATIONS.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.**

M. DESCOMBES : Je vous propose de poursuivre la rénovation de nos locaux associatifs et pour 2025 d'approuver les opérations de rénovation des locaux associatifs ci-dessous pour un montant total de 246 000 € :

- Rénovation du 2^e étage du pôle associatif situé au 125 rue Voltaire - secteur Nord : 120 000 €.
- Rénovation du 75 rue Elbeuf - secteur Sud : 50 000 €.
- Rénovation du comité de quartier Renancourt - secteur Ouest : 50 000 €.
- Rénovation du local Vascosan - secteur Est : 26 000 €.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Mathilde ROY pour les points 31 et 32.

MME ROY: Bonsoir chers collègues. Concernant le point 31, je vous propose d'approuver l'autorisation de programme relative aux actions du Pacte pour le bien vivre à Amiens et ce, au titre de l'année 2025, et pour un montant de 250 000 € réparti comme suit :

- 110 000 € pour l'acquisition et l'installation de deux hébergements mobiles d'urgence.
- 25 000 € afin d'acquérir des vélos cargos et des vélos adaptés.
- 15 000 € pour l'achat d'équipements et matériels pour la conciergerie sociale et solidaire.
- 45 000 € pour l'achat de mobiliers et équipements pour le futur local d'accueil au rez-de-chaussée du bâtiment Gontier, du futur local de l'Espace de vie sociale de Saint-Maurice, rue Terral, et du futur établissement France Services.
- 50 000 € pour l'acquisition d'un utilitaire pour les cueillettes solidaires.
- 5 000 € pour acquérir des ordinateurs reconditionnés afin d'en faire don.

Le point 32 concerne les opérations d'accessibilité pour l'année 2025 pour un montant de 760.000 € réparti comme suit :

- 172 000 € pour des équipements et aménagements liés à la sortie des AD'AP des sites relevant de la compétence municipale (crématorium, EVS rue Terral, accueils scolaire et petite enfance...), dont les balises sonores.

- 418 000 € pour des équipements et aménagements nécessaires à la labellisation "Destination pour tous" des sites urbains, administratifs et d'accueil social (CREPS, parkings, site Dewailly, Auberge de Jeunesse, Parc Saint-Pierre).
- 70 000 € pour l'acquisition du mobilier (rampes amovibles, tables accessibles...) et de petits matériels (télécommandes pour feux sonores et arrêts de bus, signalétique extérieure ERP...).
- 100 000 € pour l'achat et la pose de bandes de guidage et podotactiles dans le cadre de la labellisation "Destination pour tous".

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole. Madame DELATTRE puis Mme BECKER.

MME DELATTRE : Sur le point 32, en lisant dans le détail la présentation de cette délibération, nous avons été frappées par un argumentaire. Ainsi est-il expliqué que pour 2025, la programmation des travaux d'accessibilité a été élaborée pour répondre à trois impératifs. Or, deux d'entre eux concernent l'obtention de la labellisation "Tourisme et handicap" et celle de la marque "Destination pour tous". Jamais, en revanche, il n'est fait mention d'un diagnostic des besoins, mené en lien avec les premiers intéressés, ayant déterminé les points d'urgence et de nécessité les plus saillants dans le but de prioriser les investissements. Nous voulons bien croire qu'il y ait là une part de maladresse dans cette formulation, qui laisserait à penser que l'investissement est fait avant tout pour des labels avant même d'avoir en tête que des travaux d'accessibilité sont d'abord faits pour répondre à un besoin de certains usagers. Mais cette mise en avant maladroite de label et de marque avant toute chose illustre finalement assez bien les limites de votre politique, son obsession constante pour l'image aux dépens souvent de son efficacité.

M. BECKER : Sur le point 31 et les actions du Pacte pour le bien vivre à Amiens, Madame ROY nous avait dit que l'hébergement d'urgence n'était pas une compétence locale. Nous sommes fiers cependant que notre conseil municipal ait adopté un vœu le 10 novembre 2022, sollicitant des moyens supplémentaires aux structures d'hébergement pour les personnes en grande difficulté. Rappelons que l'Etat a prolongé son dispositif jusqu'à l'été et que 50 places supplémentaires dédiées à la période hivernale ont été ouvertes. Toutefois, l'intervention publique doit exister et veiller aussi à la dignité humaine. Rappelons l'alerte d'associations d'aide, RESF et Femmes Solidaires, sur le fait inquiétant d'exploitation sexuelle qui touche les femmes migrantes en errance à Amiens. Aussi, l'acquisition et l'installation de deux hébergements mobiles d'urgence pour 110 000 € ne peut être qu'une bonne chose. Madame ROY avait pourtant déclaré que la municipalité, je cite, "n'ira pas sur ces missions d'hébergement". Nous regrettons la résistance pendant tout un mandat et des mesures parfois positives, mais tardives et toujours à minima.

Le Plan Pauvreté vous oblige à quelques investissements intéressants comme un utilitaire pour les cueillettes solidaires ou encore du matériel pour la conciergerie ou le futur local de l'Espace de Vie Sociale Saint-Maurice, mais qui peut penser ici sincèrement que ce plan d'investissement réduira la pauvreté à Amiens ? 250 000 €, dont 10% pour l'acquisition de vélos cargos pour l'insertion professionnelle ou les personnes en situation de handicap. Nous prenons, mais vous avez vanté un budget 2025, d'une ampleur inédite dans l'histoire de notre ville, de 57 millions d'Euros. Les investissements pour le bien vivre sont des queues de cerises : 0,44%. Le bien-être et le bien vivre à Amiens ont une bien modeste ampleur, je le rappelle : 0,44%, mais c'était bien là l'objectif de votre mandat : en faire le moins possible et juste le minimum avec une

communication, elle, d'ampleur inédite sur du vide. Vous avez donc passé un mandat à faire de la mousse avec quelques actions sans vous attaquer aux causes de la paupérisation d'Amiens. Le social n'est pas votre priorité, la solidarité non plus.

M. DE JENLIS : Avant de passer la parole à Mathilde ROY, Madame BECKER, je peux entendre que nous ne partagions pas les mêmes idées, mais franchement vos propos sont un peu excessifs, limite déplacés, notamment vis-à-vis de Mathilde ROY et de toute l'équipe du CCAS, qui se mobilisent au quotidien pour les plus fragiles. Je sais bien qu'une campagne électorale approche, je sais bien que certains se mettent à faire des déclarations à droite, à gauche, à tout-va, à faire parfois des promesses ou autres, mais j'aime bien que l'on se respecte dans les débats et que l'on ne tombe pas dans la caricature, ce que vous avez fait un peu ce soir.

MME ROY : Pour répondre tout d'abord à la question relative au point 32 et au fait que nous soyons plus en quête de label pour l'accessibilité que dans la réponse aux besoins, je voudrais simplement dire qu'en début de mandat, comme vous le savez, on fait toujours ce que l'on appelle une analyse des besoins sociaux. D'ailleurs, une com de com nous a demandé d'intervenir récemment sur quelle analyse des besoins sociaux nous avions faite. Nous nous basons sur la prise en compte de l'ensemble des besoins du territoire, de l'ensemble des citoyens, y compris des personnes en situation de handicap. Je voulais aussi rappeler que, comme vous le savez sans doute, nous avons une commission "handicap" qui se réunit régulièrement, qui participe à nos travaux et qui exprime donc des besoins auxquels nous nous efforçons de répondre, notamment dans le cadre de la mobilité. Plusieurs points ont été évoqués : pour des traversées sécurisées, etc. Nous essayons de répondre au fur et à mesure à des besoins pragmatiques, et nous pourrons, le cas échéant, le moment venu, dresser le bilan de tout ce qui aura pu être fait en termes d'accessibilité. Ce n'est pas qu'une quête de labels puisque, de toute façon, comme ce sont des instances interministérielles qui décident de l'obtention de label, elles se fondent sur un cahier des charges très nourri de plusieurs pages, que je vous invite à consulter, et si vous n'avez que du vent, comme vous semblez le dire, et de la com, vous ne passez pas. Et quand de plus, vous obtenez ce label au niveau OR, cela veut dire qu'il y avait du fond dans le dossier, et nous entendons bien en faire autant pour la récupération du prochain label.

Concernant le dossier 31, peut-être que la rédaction n'a pas été assez explicite sur les hébergements mobiles d'urgence. Je tiens à rassurer Madame BECKER, je suis cohérente, que ce soit en conseil du CCAS ou en conseil municipal. Ce que j'ai dit en conseil municipal ou en conseil du CCAS demeure vrai, c'est-à-dire que l'hébergement d'urgence est une compétence étatique et nous nous efforçons au fil de l'eau d'accompagner au niveau du fonctionnement quand des structures sont mises en œuvre par l'Etat, que nous complétons, car nous estimons qu'il est utile d'agir. Que voulions-nous dire à propos de ces deux hébergements mobiles d'urgence ? Cette action est effectivement inscrite dans le Pacte pour le bien vivre et elle s'adresse, par exemple, à une famille. Un feu se déclare dans son habitation, elle ne connaît personne sur Amiens, l'auberge de jeunesse est pleine, et donc elle pourra être accueillie dans cet hébergement d'urgence. C'est principalement pour des cas comme celui-là, où il y a eu un dégât des eaux, un incendie, voire même une femme victime de violences qui doit quitter le domicile avec son enfant. Si Agéna n'a plus de place, pourquoi ne pas l'accueillir dans cet hébergement d'urgence. C'est ce que nous avons voulu dire dans cette délibération, mais peut-être que nous pourrions revoir la formulation pour éviter que cela prête à confusion.

Enfin, Madame BECKER, j'ai l'habitude, vous le faites à chaque fois en conseil du CCAS et vous allez le refaire le 30 juin, j'en suis convaincue, vous estimez que nous n'en faisons jamais assez sur la pauvreté, que nous allouons des budgets ridicules. Vous avez une vision sur cet exercice,

mais quand nous ferons le bilan, vous verrez que depuis 2020, nous avons consacré beaucoup en termes d'actions sociales et contrairement à ce que vous nous dites, nous essayons de remédier aux causes de la pauvreté, qui sont multifactorielles. Bien souvent, c'est le niveau d'éducation, ce peut être aussi une absence d'emploi, la monoparentalité, une fragilité familiale, etc. De par à la fois les aides facultatives, qui ne sont pas totalement consommées malheureusement, alors qu'elles sont à disposition, et tout le budget du Pacte pour le bien vivre, du Pacte de solidarité pour lequel nous avons obtenu des crédits, nous agissons au quotidien, et nous avons pu mettre en œuvre différentes actions concrètes pour la vie des Amiénois qui, tant dans le domaine de l'habillement, de l'alimentation, des prêts d'honneur pour accéder à la mobilité, etc. sont des premières réponses. Peut-être n'est-ce pas suffisant, c'est possible, mais on ne peut pas dire en tout cas que la collectivité ne fait rien. Et je remercie Monsieur le Maire de souligner qu'en la matière, c'est un peu déplacé de considérer que nous ne faisons pas grand-chose.

M. DE JENLIS : Merci, Mathilde, d'avoir remis les choses en bon ordre et d'avoir expliqué tout ce qui est fait. Parfois, une bonne explication et la réalité des faits valent mieux que des débats idéologiques. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACTIONS DU PACTE POUR LE BIEN VIVRE A AMIENS.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

**32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION DES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : La parole à Thomas LHERMITTE pour le point 33.

**33 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS PROPRETE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

M. LHERMITTE : Je vous propose d'approuver une autorisation de programme permettant de procéder au renouvellement et à l'acquisition des gros équipements dédiés à la propreté urbaine. Pour les années 2025-2026, le coût total de commandes s'élevait à 1 100 000 €, dont 605 000 € que je vous propose d'affecter en crédits de paiement pour l'année 2025, compte tenu des délais importants de livraison pour certains des équipements listés dans le projet de délibération. Parmi ces équipements, petite nouveauté, des vélos cargos seront commandés, un par secteur, pour permettre aux agents qui font du ramassage manuel de transporter des sacs et de ne plus avoir à les laisser sur place après leur travail. Nous avons décidé de mettre en place ce système avec les agents. C'est pour moi un grand succès et je tiens à les remercier

pour tout le travail qu'ils réalisent au quotidien car, contrairement à ce que certains sous-entendent, la propreté ne se décrète pas et c'est grâce au travail des agents.

M. DE JENLIS : Tu as raison de les remercier, ils sont effectivement mobilisés sur tous les secteurs de la ville, encore plus dans les opérations propreté que nous avons décidé de mettre en place au niveau de la majorité depuis quelques mois, et nous avons des agents qui font un travail formidable. J'ai l'occasion de les remercier systématiquement quand je les croise, et j'espère que tout le monde fait de même car ils ont vraiment besoin de notre soutien, ils font parfois un travail difficile. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : La parole à Richard RIFFIOD pour le point 34.

34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT. MODERNISATION DES PARCS DE STATIONNEMENT. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

M. RIFFIOD : Bonsoir chers collègues. Concernant cette autorisation de programme spécifique pour la modernisation des parkings, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement pour 760 000 € pour les différentes interventions listées dans le projet de délibération.

M. DE JENLIS : Je souhaite faire un focus sur le parking des Jacobins. Nous avons tous pu constater que l'état du parking des Jacobins n'est pas véritablement satisfaisant, et nous allons donc faire un gros effort sur ce parking, notamment en termes de sécurisation des accès et en termes de peinture. Il aura logiquement, d'ici l'automne, retrouvé le lustre auquel il a le droit, car c'est un parking situé en plein centre-ville, qui a une grosse capacité et qui ne donne pas toujours envie d'y aller.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, se sont abstenus.

M. DE JENLIS : Nous en avons terminé avec les autorisations de programme. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour avec le point 35 et je passe la parole à Saïd SALHI.

35 - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. CLUB MOTOCYCLISTE DE LA POLICE NATIONALE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. SALHI : Chers collègues, je vous propose de soutenir à hauteur de 3 000 € l'association Club Motocycliste de la Police Nationale dont l'ambition est de former les conducteurs à la conduite d'un deux-roues motorisé tout en favorisant un rapprochement jeune population / police dans cette action et ainsi lutter contre les rodéos urbains. Il convient d'approuver la convention correspondant à cette action et de m'autoriser à la signer.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - PREVENTION MEDIATION. ASSOCIATION LE MAIL. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. SALHI : Je vous propose pour l'année 2025 de contribuer au financement de deux actions de prévention mises en œuvre par l'association Le Mail pour un montant total de 17 500 €, à savoir:

- 12 500 € pour une action de prévention de l'errance chez les jeunes sur la commune d'Amiens.
- et 5 000 € pour une action de prévention des addictions et comportements à risques chez les étudiants à Amiens.

Il conviendrait pour cela d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente. A noter que jusqu'en 2024, une action a été financée par Amiens métropole dans le cadre du CISPD. En raison de la création du CLSPD, de l'articulation entre les deux instances, ainsi que du lieu d'activité (exclusivement sur Amiens), il a été jugé opportun que ces actions soient dorénavant portées par la ville d'Amiens.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - PARTENARIAT RELATIF A L'ACCUEIL DE PERSONNES MAJEURES CONDAMNEES A UN TRAVAIL D'INTERET GENERAL. CONVENTION.

M. SALHI : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme (SPIP), le tribunal judiciaire d'Amiens et le procureur de la République, qui fixe les modalités d'accueil par la Ville d'Amiens des personnes majeures résidant sur le territoire métropolitain, et titulaires d'une carte nationale d'identité ou d'un titre de séjour, condamnées à un travail d'intérêt général.

Ces personnes, encadrées par le personnel de la collectivité, seront placées au sein des équipes volontaires pour les accueillir afin qu'elles réalisent leur peine dans les conditions optimales jusqu'à l'issue de l'accomplissement du nombre d'heure de travail prescrit.

Je vous propose en outre d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - CENTRE CULTUREL LEO LAGRANGE. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Le centre culturel Léo Lagrange, situé 12 place Vogel à Amiens, a été intégré au transfert de biens de la Ville d'Amiens au profit d'Amiens Métropole au moment de la création de la Communauté d'Agglomération en 2000.

Le centre culturel est actuellement occupé par 3 organismes :

- le centre culturel Léo Lagrange, structure associative ;
- le centre d'art Saint Germain, qui est géré en régie par la direction de la Culture ;

- le comité de quartier.

L'occupation du site par le comité de quartier relève d'une compétence communale, et à ce titre, afin de pouvoir disposer d'une partie des espaces du site, je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition à intervenir avec Amiens Métropole, et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE ESPRIT OUVERT. FONDS DE DOTATION. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Je vous propose ici d'approuver la convention à intervenir avec le Fonds de dotation Crédit Agricole Brie Picardie Esprit Ouvert, dans le but de développer les compétences en savoirs de base des salariés en CDDi accueillis au sein des chantiers d'insertion d'Amiens et qui permettra la mise en place de 28 ateliers de remise à niveau. Il convient de m'autoriser à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - OBJETS TROUVES. DON EN NUMERAIRE AU CCAS.

M. DE JENLIS : Dans le cadre des objets trouvés, il arrive que du numéraire soit récupéré. Ce dernier ne peut pas toujours être restitué. C'est pourquoi je vous propose d'autoriser la Ville d'Amiens à déposer ce numéraire à la trésorerie afin que le CCAS le perçoive. Le montant s'élève à 693 € et couvre la période de l'année 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - ANCIEN SITE HOSPITALIER CHU NORD. PROJET DE REQUALIFICATION. DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION. ANNEE 2025.

MME VERRIER : Afin de mener le projet de requalification de l'ancien site hospitalier CHU Nord en un futur pôle de conservation de la presse de la BnF, il faut pouvoir organiser une concertation et définir les objectifs en ce sens.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver cette délibération qui n'engage aucun frais à la Ville d'Amiens, mais qui permettra aux services concernés de mener différentes actions telles que : consultation du public et des habitants des quartiers les plus proches, mise en place d'un dossier consultable à l'Hôtel de Ville, en mairie de secteur Nord et sur le site internet de la Ville, pour obtenir les propositions du public ainsi qu'à entamer la réflexion sur l'image du quartier en s'appuyant sur de l'urbanisme transitoire.

M. DE JENLIS : C'est un projet de requalification de l'ancien site du CHU Nord, c'est vraiment plus qu'un simple projet d'aménagement urbain, c'est un choix politique fort, un acte de transformation profonde de notre ville. Il incarne très clairement notre volonté de faire évoluer Amiens, de l'ouvrir, de la faire respirer et rayonner davantage. Depuis des années, ce site hospitalier a joué un rôle central dans notre histoire urbaine et humaine. Aujourd'hui, avec la fin du transfert vers le CHU Sud, nous avons devant nous une opportunité exceptionnelle : transformer cet espace clos chargé de mémoire en un nouveau quartier vivant, accessible et connecté au reste de la ville. Ce nouveau quartier, nous le voulons ouvert, à l'image de la ville que nous construisons, sans ruptures ni frontières artificielles. Nous le souhaitons mixte, mêlant

logements, services, activités économiques et culturelles. Nous l'imaginons vert, profondément végétalisé, avec des cheminements doux, un parc urbain et des aménagements respectueux de l'environnement. Nous l'ambitionnons culturel, avec un projet structurant : l'installation du pôle de conservation de la presse de la BnF - je vous rappelle que c'est le troisième site de la BnF en France - qui fera de ce quartier un lieu de savoir, de patrimoine et de rayonnement national. C'est ce que nous appelons habiter une ville parc, une ville où l'on vit, où l'on travaille, où l'on apprend, et où l'on respire, dans un cadre de qualité avec du sens et du lien.

Nous voulons aussi, bien évidemment, respecter l'histoire de ce site. C'est pourquoi nous avons fait le choix de limiter les démolitions, de réutiliser les bâtiments existants, de préserver le patrimoine des années 1930 et d'intégrer le végétal dans toutes les échelles du projet. Enfin, parce que cette transformation engage l'avenir de tout un quartier, elle ne peut pas se faire sans les habitants. C'est le sens de la concertation que nous lançons aujourd'hui. Nous voulons écouter, partager, construire ensemble, car ce quartier appartient à tous les Amiénois. Je vous invite donc à prendre toute votre place dans cette démarche collective. Ce projet, c'est une ville qui change, une ville qui respire, une ville qui se projette dans l'avenir, sans jamais tourner le dos à son passé. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : J'ai écouté attentivement ce que vous disiez et j'ai quelques questionnements sur la façon dont le centre-ville va être raccordé aux quartiers nord. Ce qui m'intrigue, c'est le fait qu'il n'y ait pas un mot sur les liens avec la Citadelle et le commissariat alors qu'il y a quand même un potentiel de changement d'aspect, de changement de la vie des gens, de faciliter les relations, les échanges. Je trouve que la Citadelle n'est pas assez prise en compte alors que vous allez transformer un nouvel espace, tout cela en délaissant l'équipement central de notre ville qui n'a pas encore été suffisamment intégré au plan urbain par manque de conviction de votre part alors que sa réhabilitation en pôle universitaire devait justement faire jouer à cet ancien verrou un rôle de pivot entre le nord de la ville, le quartier Saint-Leu et le centre-ville. C'est donc une erreur qu'il convient de rattraper en se saisissant justement de cette requalification, de l'arrivée de la BnF, de l'hôtel de police, et de toute cette transformation du CHU.

M. DE JENLIS : Je vous rassure, si nous faisons une consultation publique, c'est qu'a priori tout n'est pas arrêté. Et nous avons, bien évidemment, la volonté de désenclaver à la fois le site du CHU et la Citadelle. La BnF là où elle sera implantée est aussi une ouverture vers la Citadelle. Nous n'avons aucune volonté de maintenir ces enclaves, bien au contraire, nous allons ouvrir, soyez-en rassurée. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - RUE JEAN-MARC LAURENT. TRONÇON PRAGUE MISTRAL. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : La rue Jean-Marc Laurent est une voie de compétence métropolitaine du secteur sud amiénois, qui s'étend de la rue Saint-Fuscien à la rue de Québec. Cette voie est située sur un tronçon qui s'inscrit dans le plan vélo voté par la Ville d'Amiens et Amiens Métropole. Je vous propose d'approuver ce projet d'aménagement dont le coût prévisionnel de l'opération pour Amiens Métropole est de 827 000 € TTC, qui prévoit un découpage opérationnel en deux tronçons :

- Tronçon rue d'Assas / Rue de Québec : requalification de la rive nord / mise en accessibilité des quais bus de la rive sud et modernisation des banquettes de régulation bus devant le collège Jean-Marc Laurent.

- Tronçon rue de Saint-Fuscien / Rue d'Assas : travaux d'effacements de réseaux à programmer avant requalification de la rive nord programmée en 2026.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de fonds de concours par laquelle la commune d'Amiens participerait financièrement à hauteur de 202 917 €.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE ont voté contre.

43 - GRDF. SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ. CONTRAT DE CONCESSION. AVENANT N° 1.

MME VERRIER : La collectivité est liée à la société de distribution publique de gaz GRDF par un contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau de distribution de gaz. Ce contrat a débuté le 5 avril 1996, pour une durée de 30 ans, et arrivera à échéance le 4 avril 2026.

Afin de permettre à la collectivité de mener à bien l'ensemble du travail préparatoire à la conclusion d'un nouveau contrat avec GRDF et les prochaines négociations, dans les conditions les plus optimales possibles, je vous propose de proroger le contrat de concession en vigueur en adoptant un avenant n° 1 qui fixe l'échéance au 31 décembre 2027, correspondant ainsi également à la date de clôture annuelle des comptes du concessionnaire, date sur laquelle s'appuie chaque année la production des rapports annuels.

Cette prolongation de la durée du contrat permettra notamment de recenser l'ensemble des connaissances sur le réseau de gaz et son état et mettre en cohérence la politique et la situation de la ville d'Amiens avec les problématiques écologiques et de transition énergétique à introduire au futur contrat.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. ALLEE LE CHEVALIER. MODIFICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT.

MME VERRIER : Par délibération en date du 20 mars 2025, notre assemblée approuvait la transformation d'une partie de l'allée Le Chevalier appartenant au domaine public routier en espace non affecté à la circulation générale. Dans l'objectif de lever la réserve émise par le commissaire enquêteur dans son rapport du 12 décembre 2024, des ajustements ont été portés au projet d'aménagement et notamment deux aménagements situés pour tout ou partie sur la copropriété le Chevalier :

- la création de nouvelles places de stationnement le long de l'allée le Chevalier ;

- la création d'une aire de retournement des véhicules légers en extrémité de la nouvelle impasse.

Afin de répondre à la réserve du commissaire enquêteur, et sans remettre en cause les principes fondamentaux du projet d'aménagement du quartier Pierre Rollin, je vous propose de modifier le projet en aménageant une raquette de retournement pour les véhicules légers sous forme de cercle à l'extrémité de la future impasse, sur la zone initialement réservée au demi-tour des pompiers.

M. DE JENLIS : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci de l'explication, Madame VERRIER. Effectivement, le 20 mars vous faisiez passer une délibération pour faire une voie en impasse contre l'avis du commissaire enquêteur, et avant même la tenue de l'AG des copropriétaires de l'allée, qui s'est tenue le 11 avril. Aujourd'hui, vous présentez un nouveau projet qui, semble-t-il, n'a pas été présenté aux habitants, lequel comporte encore une impasse avec une voie en retournement en raquette. Pour nous, cela n'a pas avancé, et nous n'avons pas la même conception de la participation, en tout cas de la co-construction, puisque le projet n'a pas été présenté aux habitants, et vous nous faites délibérer aujourd'hui sur le vote. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur notre vote.

MME CLECH: Ce point a été présenté au comité de quartier. Nous n'avons pas consulté de nouveau les habitants de la résidence Le Chevalier puisque cette raquette se trouve sur la partie publique. Lors de l'assemblée générale, ils ont voté pour la création des places de stationnement sur leur zone privative. Il y avait deux résolutions : une résolution pour les places de stationnement pour laquelle ils ont voté pour, il n'y avait pas de résolution pour ou contre l'impasse, et une résolution pour la raquette de retournement pour laquelle ils ont voté contre, estimant que ce qui leur était proposé nécessitait d'aller en avant et de faire une marche arrière, ce qui ne leur convenait pas. Et on est là sur la partie privée de la résidence. Il n'est pas nécessaire de solliciter de nouveau l'assemblée générale puisque la seule modification par rapport au projet initial est que nous faisons la raquette de retournement pour les voitures au même endroit que la raquette de retournement destinée aux pompiers.

M. DE JENLIS : D'autres demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, BARA, TELLIER se sont abstenus.

45 - PIERRE ROLLIN. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU PARKING APPARTENANT A CLESENCE.

MME VERRIER : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain Pierre Rollin, je vous propose d'acquérir auprès de Clésence une emprise foncière d'une superficie d'environ 1 765 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section EN n° 1042 située à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue Pierre Rollin, moyennant un prix net de 264 750 €, soit 150 €/m², conformément à l'avis du service des Evaluations Domaniales.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RODINGER n'a pas pris part au vote.

46 - ECOLE EMILE LESOT. EMPRISE FONCIERE POUR DES ACTIVITES EDUCATIVES DE JARDINAGE. ACQUISITION.

MME VERRIER : Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement et de végétalisation de la cour de l'école maternelle Emile Lesot sise 1, rue Georges Guynemer, la collectivité a sollicité auprès de l'AMSOM l'acquisition d'un espace vert contigu en vue de futures activités éducatives de jardinage. L'AMSOM a donc souscrit à la demande de la collectivité en lui accordant la jouissance anticipée de cet espace et la réalisation des aménagements, sous réserve d'une cession ultérieure.

C'est pourquoi je vous propose d'acquérir auprès du bailleur ce terrain d'une superficie d'environ 163 m² cadastré section BT 196, moyennant un prix de 3 250 €, conformément à l'avis des Domaines, outre la prise en charge des frais notariés estimés à 550 €.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - RUE DU CAMBRESIS. REGULARISATION FONCIERE. ACQUISITION D'UN TERRAIN GREVE D'UN RESEAU D'EAU POTABLE.

MME VERRIER : En 2014, l'Association Culturelle et Cultuelle des Musulmans français de Picardie (ACCMFP) a obtenu un permis de construire pour la réalisation de son projet de construction d'une mosquée, sur un terrain d'une superficie de 4 200 m² cédé par la SEM Amiens Aménagement. Suite à sa caducité, l'association a déposé un nouveau permis qui a fait l'objet d'un refus le 29 août 2024 du fait qu'à la suite de sondages et des levées effectuées par le service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole, il apparaît qu'une conduite d'eau potable traverse ladite parcelle objet du permis, le long de la rue du Cambrésis.

Dans le but de garantir la salubrité et la sécurité publique, je vous propose d'acquérir, auprès de l'Association Culturelle et Cultuelle des Musulmans français de Picardie, la parcelle de terrain cadastrée section CM 524, sise rue du Cambrésis, d'une superficie de 66 m² moyennant le prix de 2 640 € (soit 40 €/m²), outre les frais notariés estimés à 500 €. Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes qui interviennent dans le cadre de cette opération.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME VERRIER : Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, je vais présenter conjointement les points 48 et 49.

A la suite d'une demande de régularisation foncière formulée par la copropriété Résidence Assas, il a été convenu que la Ville d'Amiens serait en mesure de céder une emprise, non cadastrée et dépendant du domaine public, correspondant à un espace vert d'environ 458 m² situé rue du Régiment d'Auvergne. En contrepartie, la Ville devrait recevoir les emprises 415,

494, 496 et 709 situées rue Jean-Marc Laurent et rue du Maréchal de Castries, correspondant à des espaces verts sur lesquels des équipements publics sont présents, et à des emprises nécessaires dans le projet d'aménagement de la rue Jean-Marc Laurent.

Dans le cadre de ce projet d'échange, je vous propose d'adopter dans un premier temps la délibération constatant la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise foncière non cadastrée que la Ville cédera. La surface définitive et le numéro de parcelles résultera d'un document d'arpentage en cours d'établissement.

Je vous propose ensuite d'approuver cet échange qui se fera sans soulte et pour lequel les frais de notaire seront partagés à part égale entre les parties en fonction des surfaces acquises par chacun.

48 - RUE DU REGIMENT D'AUVERGNE. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC NON CADASTRE.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - RUE DU MARECHAL DE CASTRIES. RUE DU REGIMENT D'AUVERGNE. RUE JEAN-MARC LAURENT. ECHANGE D'EMPRISES FONCIERES ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET LA COPROPRIETE RESIDENCE ASSAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - CESSIOn DU TENEMENT FONCIER DE L'ANCIENNE STEP SAINT-MAURICE AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION PROMEO.

MME VERRIER : L'organisme de formation PROMEO qui forme et accompagne les alternants, salariés et demandeurs d'emplois dans le domaine de l'aéronautique, la robotique et l'usinage souhaite agrandir ses locaux.

Pour mémoire, notre collectivité a délibéré le 29 avril 2025 pour permettre à la structure de déposer préalablement son permis de construire.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver la cession de cette emprise, d'environ 27 071 m² située à l'angle de la rue du Château Milan et de l'avenue Georges Pompidou, pour un montant d'environ 1 001 627 €, soit 37 € HT par m². Cette cession sera assortie de différentes servitudes de passage et d'entretien à constituer compte tenu de la présence de réseaux dans la parcelle.

A noter qu'il faudra encore procéder à la désaffectation et au déclassement des parcelles cadastrées section XO 2p et 3p à usage de cheminement piéton et situées aux abords de l'avenue Georges Pompidou, dans l'idéal début décembre 2025.

M. DE JENLIS : Je pense que l'on ne peut que se réjouir que PROMEO décide de renforcer sa présence à Amiens et de s'installer sur cette parcelle. Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - ASSOCIATION DIOCESAINE D'AMIENS. DELAISSE DE VOIRIE, RUE ALBERT CAMUS. CESSIOn.

MME VERRIER : L'Association Diocésaine d'Amiens est propriétaire de la parcelle cadastrée section CL 161 sise à Amiens, rue Albert Camus, sur laquelle est édifiée l'église Sainte Thérèse. Délimité par une clôture, le parking privé de cette église a été aménagé en partie sur une bande de terrain d'environ 311 m², et ce depuis plusieurs années. Ce terrain constitue un délaissé de voirie déclassé du domaine public routier pour lequel l'association dispose d'un droit de priorité.

Je vous propose de céder, moyennant l'Euro symbolique, ce délaissé de voirie d'une superficie de 331 m², déclassé par délibérations du 4 mai 2023 et du 20 mars 2025, conformément au plan projet de division qui vous a été transmis, au profit de l'Association Diocésaine d'Amiens. A noter que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - QUARTIER SAINT-HONORE. BAIL EMPHYTEOTIQUE CONSENTI LE 20 MARS 1987 AU PROFIT DE L'AMSOM HABITAT. AVENANT.

MME VERRIER : Par acte notarié en date du 20 mars 1987, la Ville d'Amiens a consenti à l'OPAC (AMSOM Habitat) un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans portant sur un groupe de cinq maisons situées à Amiens au 109 et 111 rue Saint Honoré. Ces logements sont desservis par un passage commun appelé Cour Suzanne appartenant au domaine privé de la Ville, qui est grevé d'une servitude de passage public mais uniquement à usage piétonnier. En 2023, l'AMSOM Habitat a demandé la prolongation de la durée de 40 années afin d'engager une opération de réhabilitation et d'isolation.

Je vous propose donc de régulariser un avenant au bail emphytéotique pour prolonger la durée de bail jusqu'au 31 mars 2082, sans en modifier les autres clauses.

M. DE JENLIS : Tous les membres siégeant au sein de l'AMSOM Habitat ne prennent pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DUFLLOT, Mme HAMADI, M. GEST (pouvoir de M. SAVREUX), Mme CLECH, M. LORIC (pouvoir à Mme DELAHOUSSE), Mme BOHAIN n'ont pas pris part au vote.

53 - ETUDE DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. ACCORD-CADRE.

MME DEVEZE : Dans la perspective de réaliser une étude de requalification du centre-ville avec l'objectif principal de créer une feuille de route illustrée pour l'aménagement, abordant des enjeux actualisés des espaces publics comme la fonctionnalité, la place de la nature en ville, l'attractivité et l'adaptation au changement climatique, je vous propose d'approuver le contrat de prestation de services à intervenir avec la SPL Vallée Idéale Développement, relatif à la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité pour la requalification des espaces publics du centre-ville d'Amiens, sous forme d'un accord-cadre à marchés subséquents et à bons de commande pour un montant maximum de 220 000 € HT et une durée de 3 ans.

Je vous propose d'approuver également le premier marché subséquent de cet accord-cadre, ayant pour objet l'établissement d'une stratégie de requalification pour un montant de 85 000 €

HT. Il convient pour ce faire d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service avec la SPL.

M. DE JENLIS : Quelques mots pour vous dire que notre centre-ville est plus qu'un centre-ville, c'est le bien commun de tous les Amiénois, quel que soit leur quartier de résidence, c'est là qu'ils se retrouvent, c'est le lieu qu'ils partagent, et il revêt donc à nos yeux une importance essentielle. Au début des années 1990, l'équipe municipale menée par Gille de ROBIEN avait souhaité transformer notre cœur de ville pour le conforter aux attentes des Amiénois tout en offrant à notre ville une vitrine moderne et attractive. La piétonisation de l'axe Delambre-3 Cailloux-Noyon a évidemment bouleversé les usages en réservant les espaces publics aux piétons ainsi qu'aux modes de déplacement doux, et cette métamorphose a également permis la rénovation de nos places : Gambetta, Hôtel de Ville, ou encore René Goblet, qui sont aujourd'hui autant d'espaces de promenade et de détente pour tous les Amiénois, et je pense que personne, je dis bien personne, ne reviendrait en arrière sur la requalification du centre-ville qui avait été opérée à cette époque.

Les chantiers des années 1990 étaient tout simplement indispensables. Amiens s'est retrouvée plus belle, plus ouverte, ses habitants ont redécouvert notre cœur de ville, sans que les commerces ni les riverains n'en soient pour autant pénalisés. Mais le temps a toutefois passé, nos rues et places ont pris de l'âge, et les attentes de 2025 ne sont pas forcément celles de 1990. Nous pensons que le moment est désormais venu, trente ans plus tard, de penser l'avenir et, sans doute, de le penser différemment. L'impact du changement climatique, notamment, met en évidence la minéralité de notre cœur de ville qui en fait un véritable îlot de chaleur. En 1990, nous n'étions pas confrontés à cette problématique et il faudra demain renforcer très largement la présence du végétal. Amiens est une ville verte, il importe que notre centre-ville soit au diapason de ce formidable atout. De même, la montée en puissance des modes de déplacement doux que nous avons massivement accompagnée pose de nouveaux enjeux relatifs à la coexistence entre piétons, vélos, trottinettes et autres. Des enjeux auxquels nous devons répondre pour que chacun trouve sa place dans le respect mutuel.

A titre d'illustration, un nouvel aménagement pourrait sembler nécessaire au nord de notre hôtel de ville, c'est-à-dire à ma droite, dont la façade historique répond finalement au beffroi sans qu'aucune place publique ne les relie, au contraire d'une grande partie des villes du nord de la France. Cette carence doit nous conduire à repenser probablement les places Au Fil et Léon Debouverie. Cela nous donnerait l'occasion d'aménager éventuellement une grande place événementielle sur ce qui est le cœur historique de notre cité et qui ne se résume aujourd'hui qu'à un parking. Ce chantier, s'il devait être mené à bien, pourrait mettre fin à l'évidente discontinuité entre l'axe piéton actuel et le secteur du beffroi qui a vocation à y être intégré, d'autant plus après les travaux menés aujourd'hui.

Pour préparer ces éventuels chantiers de demain, il nous faut donc évaluer l'impact des décisions à venir pour que nous puissions lancer la métamorphose la plus adaptée aux besoins des Amiénois et de nos commerçants tout en permettant à notre ville de renforcer son attractivité. C'est la raison pour laquelle je vous propose de valider cette étude de requalification, première étape de changement majeur pour notre ville. Des demandes de prise de parole ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Effectivement, c'est une étude passionnante qui s'annonce sur la requalification du centre-ville, un grand projet qui doit être ambitieux, qui ne doit pas seulement être une rénovation de l'existant. Peut-être que ce serait l'occasion de remettre certaines questions au goût du jour, comme la gratuité des bus le mercredi pour plus de déplacements

vers le centre-ville, s'interroger sur le taux de vacance des logements et peut-être remettre en débat le droit de préemption. Effectivement, comme vous venez de le dire, penser un centre-ville élargi, cette idée de place autour du beffroi commence vraiment à faire son chemin dans la tête des Amiénoises et des Amiénois, mais aussi étendre la piétonisation, pourquoi pas, jusqu'à Saint-Leu, jusqu'à la Citadelle. Donc être très ambitieux sur la place du piéton et des mobilités douces en centre-ville.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VERRIER (pouvoir de M. JARDÉ), M. de JENLIS, Mmes FOURÉ, BOHAIN, MM. MERCUZOT (pouvoir à M. STENGEL), GEST (pouvoir de M. SAVREUX) n'ont pas pris part au vote.

54 - MANDAT SPECIAL. 3^E SOMMET INTERNATIONAL DES VILLES ET DES REGIONS. KYIV (UKRAINE).

M. GEST : Le Sommet international des villes et des régions s'est tenu à Kyiv, en Ukraine, du 5 au 7 juin 2025. Cet événement constitue le principal rendez-vous entre les représentants locaux ukrainiens et leurs partenaires étrangers et vise à renforcer la coopération entre les villes et régions, pour accompagner les territoires ukrainiens confrontés à la guerre. Vous vous êtes rendu à cette importante manifestation et il convient de vous attribuer un mandat spécial pour régulariser cette situation.

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - APPLICATION LUCIOLE. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES.

MME BEN MOKHTAR : Je vous propose de mettre à disposition de tous les agents d'Amiens Métropole l'application Luciole, en complément des dispositifs existants en matière de prévention et de traitement des violences et discriminations (Cellule de recueil, opération Angela, dispositif 3919), qui constitue une avancée majeure dans ce domaine. Tel un relais, cette application est en lien étroit avec les associations qui participent activement à l'accompagnement des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Chaque alerte envoyée déclenche une notification à destination des associations partenaires qui ont accès à un tableau de bord répertoriant les signalements. Une association peut ainsi prendre en charge un dossier afin de recontacter le salarié qui sollicite de l'aide. Toutes les données sont sécurisées et chiffrées afin de respecter la confidentialité, la sécurité et la vie privée de chacun. Installée sur les postes professionnels des agents, l'application donne accès à un formulaire à compléter par la victime. Les données saisies dans ce formulaire sont ensuite diffusées par un canal sécurisé via des hébergeurs certifiés du plus haut niveau de sécurité de stockage de données en France.

Le coût de ce partenariat est de 600 € HT, sous forme d'abonnement annuel. Je complète en disant que nous avons opté plutôt pour un abonnement sur deux ans, puisque nous sommes à mi-année, afin d'avoir le recul nécessaire pour évaluer la pertinence du dispositif. J'ajouterai aussi que c'est l'association France Victimes qui a milité pour la prise en charge des victimes, et une communication interne sera faite auprès des agents une fois que cette délibération sera approuvée.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Par rapport au document annexe que nous avons eu pendant les commissions, j'ai une question sur le dispositif Luciole qui, à mon avis, est une très bonne initiative. Les documents font référence au dispositif Angela dans les bars. La ville travaille-t-elle sur une convention-type avec les lieux de fête amiénois pour que ce dispositif soit mis à disposition dans tous les lieux de fête sur Amiens ?

M. DE JENLIS : Sur Luciole, nous partageons tous le même constat et nous sommes tous mobilisés pour faire en sorte que les violences intrafamiliales diminuent et surtout permettre à celles et ceux qui en sont victimes d'alerter de la manière la plus discrète possible car on sait bien que ce n'est pas toujours simple. L'idée est de pouvoir le rendre accessible sur tous les postes de travail des agents. Evidemment, il n'y a aucune trace sur les équipements informatiques de la collectivité, tout part dans les associations partenaires, et cela permet à des personnes de signaler des choses en dehors de chez elles, pas sur leur téléphone pour éviter que ce soit tracé. Concernant Angela, nos médiateurs sont aussi très présents sur le terrain, notamment à Saint-Leu, et ils participent à faire rayonner le dispositif Angela. Je n'ai pas de statistiques ou de chiffres à donner sur son utilisation, mais sauf erreur de ma part, c'est énormément communiqué, notamment via nos partenaires, comme l'association Le Mail qui est sur place les soirs où Saint-Leu vit. Et tout ce qui participera à mieux faire connaître encore le dispositif sera à prendre en compte. Je partage votre point de vue.

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - DELEGATION EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME GALLIOT : La Ville d'Amiens, au travers de l'Espace Citoyenneté, accompagne et apporte un soutien financier aux nombreux projets associatifs qui mènent des actions s'inscrivant dans les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations ou dans l'aide apportées aux victimes. Pour l'année 2025, je vous propose de procéder à cette deuxième répartition de subvention, pour un montant global de 28 975 €, au profit des associations listées dans la présente délibération afin qu'elles puissent développer les actions précisées selon les axes de la délégation.

Je vous propose également de valider et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Madame BEN MOKHTAR n'a pas pris part au vote.

57 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. DEUXIEME REPARTITION. ANNEE 2025.

M. BIENAIMÉ : Le 3^{ème} Contrat Local de Santé a été approuvé lors du conseil municipal du 23 janvier dernier. L'objectif est de tendre vers une amélioration de la santé des Amiénois suivant

trois axes transversaux que sont le handicap, l'aller-vers et l'offre d'une santé accessible pour tous et structurée, dite "one health", ou plus précisément en français "une seule santé".

Ainsi, en complément des actions portées par la Maison Prévention Santé, la collectivité soutient des structures locales de ce réseau agissant sur le territoire en menant des actions qui répondent à ces objectifs.

Je vous propose d'approuver une deuxième répartition, au titre de l'année 2025, d'une somme de 8 900 €, répartie sous la forme de subventions versées aux associations listées dans la délibération qui vous a été transmise.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BEN MOKHTAR, ROY (pouvoir de M. GUÉRIN) n'ont pas pris part au vote.

**58 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION.
ANNEE 2025. CONVENTION.**

MME LAVALLARD : La Chambre Syndicale des commerçants non sédentaires de la Somme est la seule organisation de défense professionnelle du commerce non sédentaire présente et active dans notre département. Principal interlocuteur représentatif reconnu par les mairies et autres administrations comme le prévoit la loi, elle siège notamment dans les commissions de mairies et multiplie les démarches en faveur d'une concertation nourrie avec les élus locaux.

Afin de promouvoir les marchés de plein vent sur le territoire communal commercial, la Ville d'Amiens entend soutenir la Chambre Syndicale des commerçants non sédentaires de la Somme, et je vous propose donc de lui attribuer une subvention, comme les années précédentes, de 10 000 €. Il convient alors de valider la nouvelle convention afférente et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**59 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION.
ANNEE 2025. CONVENTION.**

MME LAVALLARD : Je vous propose pour 2025 d'accorder une subvention à la Fédération des Commerçants, acteur essentiel de l'animation du centre-ville et des emplois qui en découlent, de 130 000 €, dont 10 000 € correspondant au dispositif de comptage piétons destiné à mieux évaluer la fréquentation du centre-ville et ainsi mesurer l'efficacité des actions de dynamisation mises en place en 2023 à la demande de la collectivité.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. GRATUITE DES REDERIES.

MME LAVALLARD : L'organisation des réderies est à l'initiative le plus souvent des comités de quartier et elles traduisent un fort investissement de la part de riverains à vouloir faire vivre les activités et le bien-être de leur quartier. Elles peuvent également être organisées par les associations de commerçants.

Par opposition aux braderies pour lesquelles des redevances sont applicables sur la base d'une décision tarifaire dont la dernière date du 20 décembre 2024, je vous propose d'acter par la présente délibération la gratuité des réderies organisées sur le domaine public communal par les comités de quartiers et les associations de commerçants de la Ville d'Amiens. Je précise qu'ils ont la gratuité depuis longtemps, mais ce n'était pas acté.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - REGLEMENTS DE DISTRIBUTION DES ABONNEMENTS AU STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL, PROFESSIONNEL ET POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE. MODIFICATION.

M. RIFFIOD : Avant d'aborder ce point, je souhaitais vous dire que j'ai été surpris de voir sur les réseaux sociaux que le contenu de cette délibération était évoqué et que cette idée avait été reprise comme étant celle de l'auteur de cette publication alors que c'est le fruit d'un travail intensif de nos services et de nous-mêmes sur ce sujet que nous portons depuis de nombreuses années. Je tenais à apporter cette précision en préambule.

Je vous propose d'approuver les modifications aux règlements de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel, notamment pour ce qui concerne le volet professionnel.

Nous vous proposons la création de quatre nouveaux abonnements qui seront déclinés de la manière suivante :

- Un abonnement professionnel sédentaire qui concernera les personnes travaillant dans une société ou une entreprise présente dans l'un des secteurs résidentiels de la ville, reprenant ce qui existait initialement.
- Un abonnement professionnel itinérant dans les secteurs résidentiels, qui permettra à un professionnel de se stationner dans les différents secteurs résidentiels de la Ville si son activité justifie cette itinérance.
- Un abonnement professionnel dit d'urgence qui concernera les véhicules des sociétés intervenant pour les travaux d'urgence, et avec un accès notamment au centre-ville, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent.
- Enfin, suite à une réflexion menée depuis de nombreux mois, un abonnement professionnel de santé et de maintien à domicile qui offrira un accès à l'ensemble des secteurs payants de la ville et sera réservé aux professions étant amenées à être en contact d'un public nécessitant une aide au quotidien ou médical, avec un accès également au centre-ville.

M. DE JENLIS : Je me permets de reprendre brièvement la parole avant que cette délibération soit mise au vote car elle mérite que l'on en souligne la portée. Derrière cette mise à jour réglementaire, il y a un choix fort de notre majorité, celui de soutenir concrètement la santé de proximité en levant un frein qui pesait depuis trop longtemps sur les professionnels du soin et du

maintien à domicile. Nous savons, bien évidemment, que cette décision était particulièrement attendue, et je veux ici remercier très sincèrement Richard et Nathalie, ainsi que l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce dossier depuis de nombreux mois. Et ce n'est pas une mesure qui se prend en un claquement de doigts comme certains le laissent imaginer. Il fallait faire les choses sérieusement, travailler avec les ordres professionnels, que ce soit les kinés, les infirmières, les médecins, croiser les données, évaluer les impacts, et c'est ce qui a été fait. Aujourd'hui, nous apportons une réponse concrète à celles et ceux qui, chaque jour, vont de domicile en domicile, parfois des dizaines de fois, pour soigner, accompagner, rassurer, souvent pour des rémunérations très modestes et avec un réel attachement au service rendu.

C'est aussi une mesure en direction des malades, des personnes âgées, des plus fragiles, parce que beaucoup vivent seuls, parfois en centre-ville, et n'ont d'autres solutions que les soins à domicile. Il est donc impératif que ces professionnels puissent continuer à y intervenir facilement. Notre objectif est clair : éviter une médecine à deux vitesses, faire en sorte que les contraintes de stationnement ne deviennent pas un frein à l'accès aux soins, en particulier dans les secteurs où la population est la plus âgée. Comme cela a été expliqué, cette mesure ne vient pas seule, elle s'inscrit dans une refonte globale de notre offre de stationnement professionnel, avec désormais quatre formules pensées pour répondre à des réalités très différentes, qu'il s'agisse des soignants, donc, mais aussi des salariés, des artisans, des entreprises d'intervention d'urgence. Ce que nous mettons en place ici, c'est une politique de stationnement plus claire, plus lisible, plus adaptée aux usages réels, une politique qui fait la distinction entre ce qui relève du confort et ce qui relève de la nécessité, et qui permet à chacun dans son rôle de pouvoir exercer son activité dans de bonnes conditions.

Une proposition d'amendement vous a également été transmise pour la fixation des tarifs d'abonnement. Je vous propose d'approuver cette proposition. Dans un premier temps, nous allons voter l'amendement, puis nous voterons le point 61.

Je sou mets la proposition d'amendement au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je sou mets la délibération 61 au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - RAPPORT ANNUEL SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES. ANNEE 2024.

M. RIFFIOD : Conformément à l'article R. 2333-122-15 du CGCT, je vous propose de prendre acte du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), annexé à la délibération qui vous a été transmise.

Le coût de la gestion des RAPO est de 196 848,16 € TTC, à décomposer entre le montant des indemnités des agents et le coût de traitement des courriers. L'analyse des motifs d'irrecevabilité des recours, des rejets de recours ou des annulations d'avis de paiement, est également présentée dans ce rapport.

DONT ACTE

**63 - PARKING DES HALLES. PRESTATION DE SERVICE DE RESPONSABLE UNIQUE DE SECURITE.
CONTRAT.**

M. RIFFIOD : La sous-commission départementale de sécurité contre les risques de panique et d'incendie dans les ERP a rendu un avis défavorable le 4 mars 2024 sur le parc de stationnement de la Halle au frais, suite à la visite du SDIS de la Somme du 6 février 2024.

En effet, avec la présence de plusieurs établissements dans un même ensemble immobilier, et au regard de la complexité apparente des équipements relatifs aux systèmes de sécurité incendie présents à ce jour dans les locaux, il est préconisé à la collectivité de mettre en place un responsable unique de sécurité sur l'ensemble immobilier des halles. Le centre commercial dispose en effet d'une direction unique mais a fait savoir qu'il n'était pas envisagé de porter la responsabilité de l'ensemble immobilier.

S'agissant de la Ville, je vous propose que le parc de stationnement passe un contrat avec la société Magellan, une prestation de sécurité étant déjà en place sur l'ensemble immobilier avec cette société. La dépense annuelle de cette prestation sera de 4 000 € HT. Je vous propose de valider ce contrat de prestation de service et d'autoriser sa signature par Monsieur le Maire.

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - ACCUEILS DE LOISIRS, CAJ ET RESTAURATION SCOLAIRE. ENFANTS DE FAMILLES UKRAINIENNES DOMICILIEES A AMIENS ET ARRIVEES EN FRANCE SUITE AU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE. GRATUITE. ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.

M. BIENAIME : Depuis 2022, la Ville d'Amiens, dans le cadre de la solidarité avec les familles ukrainiennes domiciliées à Amiens, a mis en place la gratuité de l'accueil en accueils de loisirs, en CAJ et en restauration scolaire.

Au regard de la situation de vulnérabilité de ces familles, je vous propose que cette disposition exceptionnelle soit prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026. C'est environ une quinzaine d'enfants qui a bénéficié de cette disposition pour la restauration scolaire et une dizaine pour les accueils de loisirs.

M. DE JENLIS : Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Sur le principe, c'est très bien mais quelle est la différence avec des enfants de familles yéménites, soudanaises, congolaises ou palestiniennes, fuyant la guerre, pour ne citer que ces pays, qui explique que ces familles ne seraient pas dans une situation de vulnérabilité justifiant de bénéficier de cette disposition ? Nous sommes résolument pour un tel dispositif, mais nous sommes pour que ce dispositif s'applique à toutes les familles ayant fui un conflit armé. Pas de distinction dans l'humanité que nous leur devons. C'est pourquoi nous proposons, si vous l'acceptez, de porter au vote un amendement rédigé ainsi : L'article 1 est ainsi modifié : remplacer "les enfants de familles ukrainiennes domiciliées à Amiens et arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine" par "les enfants de familles étrangères domiciliées à Amiens et arrivées en France suite à un conflit armé dans leur pays d'origine".

M. DE JENLIS : Donc il s'agit de l'amendement que je voulais vous présenter, mais je pensais que c'était une autre prise de parole. Effectivement, j'ai reçu l'amendement que vous venez de lire. Je laisse la parole à Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Je prends bonne note de la proposition d'amendement présentée par les élus du groupe Communistes, Républicaines et Citoyennes. Cependant, je ne peux pas y donner une suite favorable. La rédaction actuelle de l'article 1 vise à cibler spécifiquement la situation des enfants de familles ukrainiennes qui, en raison de leur proximité géographique avec l'Europe, bénéficient d'un cadre juridique et administratif particulier au sein de l'Union européenne, et des dispositifs nationaux d'accueil. Cette précision permet une meilleure coordination avec les services de l'Etat et les partenaires locaux et garantit une mise en œuvre efficace et adaptée des mesures de soutien. Elaborer une définition plus large englobant toutes les familles étrangères ayant fui un conflit armé entraînerait une complexification importante de la gestion administrative et budgétaire sans distinction claire des situations ni des besoins spécifiques.

M. DE JENLIS : Dans un premier temps, je mets aux voix l'amendement puis ensuite la délibération.

Concernant l'amendement.

REJETE

Observations : M. de JENLIS, Mme VERRIER (pouvoir de M. JARDÉ), M. GEST (pouvoir de M. SAVREUX), Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mmes RODINGER, CLECH (pouvoir de M. BEAUVARLET), LE CLERCQ, BOUCHEZ (pouvoir de M. FOUCAULT), M. DESCOMBES, Mme ROY (pouvoir de M. GUÉRIN), M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, M. MERCUZOT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE (pouvoir de M. LORIC), BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLLOT, Mme BRUNEL, MM. DOREZ, SALHI, Mme DELÉTRÉ, MM. DÈCLE ont voté contre l'amendement.

MME BECKER : Avant de passer au vote de la délibération, je voudrais dire que je ne comprends vraiment pas la réponse de Madame BOUCHEZ sur l'exclusion des familles réfugiées qui ne seraient pas ukrainiennes. J'ai vraiment un gros souci avec cela. Il y a une espèce de discrimination faite que je n'arrive pas à comprendre et j'aimerais avoir des explications parce que celles qui ont été fournies ne me permettent pas de comprendre la situation.

M. DE JENLIS : J'en suis marri, mais Madame BOUCHEZ vient de vous fournir les explications qui reprennent plus ou moins les mêmes arguments que les vôtres. Nous n'allons pas vous refaire la même réponse que celle faite à Madame DELATTRE Vous ne la partagez pas mais c'est la position de la majorité. Et donc maintenant, je vous propose de passer au vote de la délibération 64.

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - ENFANTS SCOLARISES HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE. FORFAIT COMMUNAL. ANNEE 2024-2026.

MME BOUCHEZ : Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un mécanisme de répartition des dépenses de fonctionnement se met en place entre les deux collectivités concernées.

Ce principe est appliqué à la ville d'Amiens depuis l'année scolaire 2011-2012 hors communes d'Amiens Métropole pour lesquelles une gratuité réciproque est instaurée depuis 1996.

Je vous propose d'approuver ce forfait communal à hauteur de :

- 1 656,97 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique,
- 738,43 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

66 - FETE DE NOËL DES ECOLES. EPCC POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ANNEE 2026. CONTRAT ANNUEL

MME BOUCHEZ : Comme chaque année, la Ville d'Amiens offre aux élèves des classes maternelles et élémentaires publiques et privées un spectacle de cirque pour la fête de Noël. Ce spectacle est créé et produit en partenariat avec l'EPCC Pôle national du cirque et des arts de la rue, de manière à être adapté aux élèves des classes concernées en garantissant notamment aux enseignants de pouvoir l'exploiter dans un but pédagogique. Un dossier pédagogique est ainsi remis aux écoles par l'intermédiaire des services de la collectivité. Enfin, une soirée de gala est également proposée, reprenant le thème abordé par le spectacle.

Pour l'année 2026, le coût fixé dans le contrat, pour ce travail de création et de représentation, est estimé à un montant global annuel de 90 000 €, montant identique à celui des années antérieures. Néanmoins, le conventionnement actuel ne couvre que la période 2023-2025. Et compte-tenu du travail nécessaire à l'organisation d'un tel événement, il importe de prévoir dès maintenant le conventionnement pour l'année 2026. Il est précisé que ce spectacle devra être adapté de façon à permettre l'adhésion du public enfant. En outre, un point d'étape sera formalisé avec l'EPCC quant à la nature du spectacle qui est proposé.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le contrat annuel à intervenir avec l'EPCC Pôle national du cirque et des arts de la rue d'Amiens et d'autoriser Monsieur la Maire à le signer.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DÈCLE, Mme DELÉTRÉ, MM. GEST, SAVREUX (pouvoir à M. GEST) n'ont pas pris part au vote.

67 - PROJET D'IMPLANTATION DE LA MICRO-CRECHE BABY MONTESSORI AVENUE LOUIS BLANC. DEMANDE D'AVIS.

MME BOUCHEZ : Les communes se sont vues confier, à compter du 1^{er} janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, et à ce titre, il lui appartient de rendre un avis sur l'opportunité d'installation d'un établissement d'accueil de droit privé au regard des besoins de son territoire. Cet avis favorable est un préalable indispensable pour qu'un porteur de projet puisse entamer la démarche d'autorisation auprès du Conseil Départemental.

En l'occurrence, la collectivité a reçu Mme VOIVENEL, coordinatrice des Hauts-de-France du réseau des micro-crèches Baby Montessori gérées par le groupe SOGECRECHES, qui porte le

projet d'une ouverture de micro-crèche de 12 places au 77 avenue Louis Blanc, sur le secteur Ouest.

Au regard de l'étude réalisée qui relève notamment que la zone d'implantation est cohérente compte tenu du développement et des réhabilitations en cours sur le quartier, je vous propose de donner un avis favorable.

Il est précisé à toutes fins utiles que la Ville ne finance pas les micro-crèches et que cette implantation n'aura donc pas d'incidence sur le budget de la Ville.

M. DE JENLIS : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Tout d'abord, nous ne sommes absolument pas contre l'ouverture de nouvelles places en crèche, c'est au contraire un besoin que nous pointons depuis plusieurs années. Il faut augmenter la capacité d'accueil en crèche à Amiens. Ajoutons aussi que si la mention Montessori est de manière générale plus publicitaire pour attirer des gens prêts à payer pour ce type d'éveil et d'éducation qu'un gage de sérieux faute d'organisme encadrant nationalement son usage, nous n'avons rien spécifiquement contre le groupe qui souhaite s'installer. Nous regrettons simplement que cette ouverture de nouvelles places en crèche se fasse par le biais du privé et donc nécessairement sous un prisme lucratif pour pallier le manque du secteur public dans lequel de nombreuses familles se retrouvent sur liste d'attente. Nous considérons que la crèche est un service public à part entière et que c'est donc à la collectivité de rendre ce service sans le déléguer de facto, faute de places suffisantes, à des acteurs privés. Enfin, nous souhaitons faire un pas de côté pour déplorer le retard de l'ouverture de la crèche Au bord de l'eau, d'autant plus dans un contexte de certaines crèches dont les installations ne sont pas du tout adaptées à la chaleur que nous pouvons connaître, notamment en ce moment, une chaleur tout autant pénalisante pour les enfants que pour les personnels.

MME BOUCHEZ : Nous en avons parlé à la commission déjà. C'est vrai que pour les crèches Montessori ou autres crèches privées, la ville donnait jusqu'à présent un avis favorable, et de par ce nouveau décret, nous sommes obligés de passer ce point en conseil municipal. Les crèches Montessori ne sont pas différentes des autres, c'est le choix des parents d'inscrire leur enfant. Cela dépend du projet pédagogique et de la façon dont ce projet est délivré par les équipes de crèche. Que ce soit Montessori ou une autre, il n'y a pas de souci. Quand vous dites qu'il n'y a pas suffisamment de places en crèche, je ne vais pas répéter ce que je vous dis tous les ans. A la dernière commission des crèches, qui a eu lieu en avril, toutes les listes d'attente des parents qui avaient demandé une place en crèche pour la rentrée de septembre ont été données. Les places se libèrent au fur et à mesure, les inscriptions des parents arrivent, et on s'efforce de mettre les enfants sur les places disponibles. Le problème qui se pose aussi, c'est que les parents font le choix d'une crèche et que souvent, il reste des places dans des crèches comme Pigeon vole, comme Babillages, Georges Quarante, qui ne sont pas pleines parce que les parents ne veulent pas de ces crèches. On ne peut donc pas dire qu'Amiens manque de places de crèches.

M. DE JENLIS : Merci pour cette précision, car ce n'est pas forcément une bonne chose de véhiculer une idée fausse. Il n'y a pas de liste d'attente...

MME BOUCHEZ : La liste d'attente se recrée à partir du moment où la commission est passée.

M. DE JENLIS : Tout à fait, et il ne s'agit pas d'opposer un modèle à un autre, le public par rapport au privé. On connaît la ritournelle sur d'autres établissements scolaires, mais dès lors que des

parents veulent inscrire leur enfant dans une micro-crèche, qu'elle soit Baby Montessori ou autre, ce sont aussi des places qui ne sont pas prises dans le public. En tout cas, ce n'est pas une bonne chose d'opposer les deux, et plus il y a de places et plus on peut s'en réjouir. Aujourd'hui, il n'y a aucune difficulté à accueillir ce genre de crèche sur notre territoire, bien au contraire.

MME DESBUREAUX : J'ai commencé mon intervention en disant que nous n'étions pas contre l'ouverture d'autres crèches, mais quand vous dites qu'il n'y a pas de liste d'attente, je ne suis pas d'accord. Peut-être qu'il n'y a pas de liste d'attente au 1^{er} septembre, mais tout au long de l'année, des familles sont quand même inscrites sur liste d'attente, des femmes qui doivent se mettre à 80%, retarder leur retour au travail, pour garder leurs enfants. Je l'ai vécu, j'ai des amies qui l'ont vécu. Ce n'est pas possible de dire qu'il n'y a pas de liste d'attente, ce n'est pas vrai. Il y a une liste d'attente. Quand on demande une entrée en septembre, la place est souvent acceptée, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de liste d'attente pour les crèches publiques à Amiens.

MME BOUCHEZ : Je vous ai dit qu'à partir du moment où la commission était passée, toutes les familles avaient eu une proposition dans une crèche. Après, les inscriptions continuent et les bébés continuent à naître, et forcément, la liste se constitue au fur et à mesure, on ne peut pas dire qu'elle s'arrête à un instant T.

ADOpte A L'UNANIMITE

68 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. PRIX DE LA BANDE DESSINÉE DES ÉCOLES. TROISIÈME ÉDITION. SUBVENTION. ANNÉE 2025. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'accorder à l'association « On a marché sur la bulle » une subvention de 50 000 € pour la troisième édition du Prix « bande dessinée des écoles » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Les élèves de 15 classes amiénoises issues de 5 établissements différents se verront proposer à la lecture une sélection d'albums de bandes dessinées issue des publications qualitatives de l'année, et voteront pour leur album favori, déterminant ainsi l'auteur ou les auteurs lauréats, invité(s) ensuite à rencontrer les élèves membres du jury.

En parallèle de ce concours, des interventions en classe seront prévues avec un médiateur de l'association, une éditrice des éditions de la Gouttière, et un auteur de bande dessinée.

M. DE JENLIS : Et nous accentuons par rapport à l'année dernière.

MME BOUCHEZ : Oui, l'année dernière il s'agissait de 5 classes amiénoises et cette année, nous sommes passés à 15 classes.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - BUDGET PARTICIPATIF. ASSOCIATION REVE LUCIDE. UTILISATION D'UN MUR D'EXPRESSION URBAINE. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Dans le cadre de la troisième édition du budget participatif, en 2023, l'association Rêve Lucide avait été désignée lauréate pour son projet de mur d'expression urbaine, consistant en la mise à disposition par la collectivité, au profit de l'association, d'un mur long d'environ 23 mètres et haut de 3,50 mètres pour que des artistes affiliés et autorisés par l'association, de renom, locaux ou amateurs, réalisent des fresques murales ou des graffitis dans le respect des valeurs de la ville.

Ce mur est situé sur le chemin du halage, sous le pont du boulevard Beauvillé. La collectivité a alloué un budget de 35 000 € pour financer l'assainissement des murs, l'installation de dispositifs anti-pigeons et des garde-corps. La mise à disposition du mur à l'association est gratuite. L'association doit toutefois déposer un dossier de Déclaration Préalable avant le début des activités artistiques, présentant la programmation proposée sur le site à l'année, sans la nécessité d'en refaire une chaque année.

Une convention qui définit les modalités d'utilisation du mur et les engagements de chacune des parties est à approuver et je vous propose d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire. Cette convention sera conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction sous réserve du respect des engagements.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - BUDGET PARTICIPATIF. ASSOCIATION REVE LUCIDE. UTILISATION D'UN MUR D'EXPRESSION URBAINE. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Dans le cadre de la troisième édition du budget participatif en 2023, l'association Rêve Lucide avait été désignée lauréate pour son projet de mur d'expression urbaine, consistant en la mise à disposition par la collectivité, au profit de l'association, d'un mur long d'environ 23 mètres et haut de 3,50 mètres pour que des artistes de renom, locaux ou amateurs, affiliés et autorisés par l'association, puissent réaliser des fresques murales ou des graffitis dans le respect des valeurs de la ville.

Ce mur est situé sur le chemin du halage, sous le pont du boulevard Beauvillé. La collectivité a alloué un budget de 35 000 € pour financer l'assainissement des murs, l'installation de dispositifs anti-pigeons et des garde-corps. La mise à disposition du mur à l'association est gratuite. L'association doit toutefois déposer un dossier de Déclaration Préalable avant le début des activités artistiques, présentant la programmation proposée sur le site à l'année, sans la nécessité d'en refaire une chaque année.

Une convention qui définit les modalités d'utilisation du mur et les engagements de chacune des parties est à approuver et je vous propose d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire. Cette convention sera conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction sous réserve du respect des engagements

ADOpte A L'UNANIMITE

70 - AMSOM HABITAT. INSTALLATION DE 6 CASIERS SOLIDAIRES SITUES 36 SQUARE FRIANT. CONVENTION D'OCCUPATION.

MME ROY : Conformément à l'action 3 de son Pacte pour le bien vivre 2020-2026, la Ville d'Amiens a installé des casiers solidaires sur l'espace public, 6 en l'occurrence, pour permettre à des personnes vivant à la rue d'y déposer leurs affaires dans le cadre d'un accompagnement social. Je vous propose d'approuver la convention d'occupation permettant l'installation de 6 casiers Square Friant, sur une parcelle appartenant à l'AMSOM. J'en profite pour préciser que 6 autres ont été installés à Saint-Leu rue Basse des Tanneurs.

M. DE JENLIS : C'est aussi une très belle initiative. On nous dira qu'on n'en fait jamais assez ou qu'on n'en fait pas du tout assez, mais c'est la preuve que nous sommes vraiment mobilisés. Nous avons eu l'occasion de les inaugurer, de rencontrer des bénéficiaires qui nous ont dit que c'était extrêmement important pour eux. En même temps qu'ils signent la convention, nous les accompagnons pour les reprendre en main, mais évidemment, comme dirait Madame BECKER, nous ne faisons rien pour les personnes qui en ont besoin. Comme quoi les faits l'emportent sur les contre-vérités.

MME BECKER : Lors de l'inauguration de 12 casiers solidaires en début de mois, vous avez par voie de presse indiqué, Monsieur le Maire, je vous cite : "plus qu'un service, ces casiers seront un vrai levier d'accompagnement social et un début de parcours qui doit redonner des perspectives à ceux qui en ont besoin pour l'ouverture de leurs droits, l'accès au soin. C'est une main tendue parce qu'à Amiens on ne ferme pas les yeux sur la pauvreté". Alors, effectivement, personne ne peut fermer les yeux sur la pauvreté à Amiens qui s'est aggravée depuis dix ans, et ce n'est pas de charité et de main tendue dont les pauvres ont besoin, mais d'actions et de moyens. Nous, élus de gauche, n'avons eu de cesse de vous faire des propositions pour lutter contre la pauvreté, propositions qui ont été ignorées. La seule proposition que vous n'avez pas méprisée a été le vœu que nous avons présenté en mai 2024, adopté à l'unanimité, concernant l'expérimentation du dispositif "Territoires Zéro chômeur de longue durée" permettant la création d'emploi.

M. DE JENLIS : J'aimerais que l'on revienne aux casiers...

MME BECKER : Or, à ce jour, votre équipe municipale n'est toujours pas mobilisée. Que dire des familles avec enfants qui dorment à la rue à Amiens. Vous allez nous dire que c'est une compétence de l'Etat...

M. DE JENLIS : S'il vous plaît, Madame BECKER, vous n'allez pas faire une tribune de chaque point qui vous intéresse. On parle ici des casiers.

MME BECKER : On parle des casiers pour les sans domicile fixe. Je pense que je suis dans le sujet. Maintenant, si vous voulez me couper la parole, vous le dites, mais tout le conseil en sera témoin.

M. DE JENLIS : Je vous dis juste qu'il serait bien que vous reveniez sur le fond de la délibération.

MME BECKER : J'y suis sur le fond, je suis sur la pauvreté. C'est vous-même qui avez dit qu'on ne ferme pas les yeux sur la pauvreté. Je suis en train de parler de la pauvreté.

M. DE JENLIS : Je vous remercie de m'avoir cité. Allez, on y va...

MME BECKER : Que dire des familles qui dorment à la rue à Amiens. Vous allez nous dire que c'est une compétence de l'Etat, mais votre Plan Pauvreté, qui était bien chiche, aurait pu se prolonger en dehors des périodes de grand froid car, contrairement aux idées reçues, les SDF

sont plus vulnérables en été qu'en hiver. Nous voterons pour cette convention d'occupation avec l'AMSOM tout en vous répétant que notre ville mérite une véritable politique de lutte contre la pauvreté avec de réels investissements et moyens pour la combattre. Je vous remercie, Mesdames Messieurs.

M. DE JENLIS : Vous faites de beaux effets de tribune. On s'applaudit. C'est très rare de faire ce que vous faites là, mais c'est parce que vous êtes dans le verbe, nous, nous sommes dans l'action, chacun son style. Je vous remercie de m'avoir cité, d'avoir cité le *Courrier Picard* au passage. Comme quoi on en fait beaucoup pour ceux qui en ont besoin, et c'est normal, nous sommes tous là pour cela. Vous, vous faites de la tribune, nous, nous agissons. Vous votez ce que nous proposons, je m'en réjouis et nous allons donc voter le point 70.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. GEST (pouvoir de M. SAVREUX), Mme CLECH (pouvoir de M. BEAUVARLET), M. LORIC (pouvoir à Mme DELAHOUSSE), Mme BOHAIN, n'ont pas pris part au vote.

71 - CREATION D'UNE 4EME MAISON FRANCE SERVICES A LA MAIRIE DU SECTEUR EST. CONVENTION.

MME ROY : Je rappelle que nous avons trois Maisons France Services et que grâce à cette délibération, nous allons mailler davantage la ville puisqu'une quatrième va être ouverte. L'objet de cette délibération est de créer cette quatrième maison France Services dans le secteur Est de la ville, un projet qui répond aux objectifs du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.

La maison se situerait dans les locaux de la mairie de secteur Est, au 162, Chaussée Jules Ferry afin de faciliter les démarches des habitants du secteur à la fois sur le plan administratif, mais aussi pour améliorer l'accessibilité aux différents services publics.

Cette opération devrait atteindre un montant de 85 000 € avec une charge nette pour la Ville d'Amiens, au titre de 2025, à hauteur 40 000 €, compte tenu de la participation de l'Etat sur ce projet. A noter que le coût du mobilier avoisinerait les 10 000 €, notamment tout ce qui a trait à l'équipement de bureau, au matériel informatique, etc., et il serait pris en charge dans l'enveloppe liée au Pacte pour le Bien Vivre à Amiens au niveau de l'AP.

Ainsi, je vous propose d'approuver cette délibération qui permettra donc de renforcer encore le service rendu aux habitants de ce secteur.

M. DE JENLIS : Vous ne nous faites pas une petite déclaration, Madame BECKER ? Car nous faisons là encore quelque chose de très bien, une quatrième Maison France Services dans un quartier prioritaire de la ville. La création de cette quatrième Maison France Services est une excellente nouvelle. Brigitte FOURÉ et moi-même, nous nous sommes employés à faire en sorte qu'elle puisse voir le jour dans ce secteur qui en a bien besoin. C'est une nouvelle démonstration de notre action.

ADOpte A L'UNANIMITE

72 - GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE. CENTRE DE SOINS HENRIVILLE. GARANTIE D'EMPRUNT 2025. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Par délibération du 7 décembre 2023, la Ville d'Amiens s'est portée garante du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) pour la création d'un établissement consacré aux soins médicaux et de réadaptation, projet intitulé « Extension et relocalisation des activités de SMR du GCS – Centre de Soins Henriville – Amiens ». Le financement de ce projet devait se réaliser par la souscription de deux prêts bancaires (le premier de 10,5 millions d'Euros auprès de la Banque Postale était l'objet de la délibération de 2023).

Le Groupement de Coopération Sanitaire sollicite une nouvelle fois la Ville d'Amiens pour une garantie à hauteur de 50% sur un second emprunt de 10 618 471 € souscrit auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts & Consignations) aux conditions financières stipulées dans le contrat de prêt n° 168562 joint en annexe. Je vous propose donc d'y répondre favorablement, soit la garantie d'un montant 5 309 236 €, en approuvant et en autorisant la signature de la convention afférente par moi-même Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY (pouvoir de M. GUÉRIN) n'a pas pris part au vote.

Avant de prendre connaissance des questions orales, je vous propose d'évoquer les deux points ajoutés à l'ordre du jour, comme évoqué tout à l'heure. Je passe la parole à Saïd SALHI pour le point 74.

74 - MISE EN ŒUVRE DU RAPPEL A L'ORDRE. PARQUET. DSDEN. CONVENTION.

M. SALHI : Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Amiens, la mairie d'Amiens souhaite mettre en œuvre un dispositif de rappel à l'ordre, en partenariat avec le parquet d'Amiens, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et autres partenaires pouvant être prescripteurs.

Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance et ce, dans le but de lutter contre le décrochage scolaire.

Monsieur le Maire pourrait donc recourir au rappel à l'ordre pour des faits qui ne constituent pas un délit ou un crime et c'est pour cela que je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

75 - MEMORANDUM D'AMITIE POUR LA COOPERATION, LE SOUTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE KRYVYI RIH ET LA VILLE D'AMIENS.

M. DE JENLIS : Comme évoqué au point 54, le vendredi 6 juin dernier, à l'invitation des autorités ukrainiennes, je me suis rendu à Kyiv, capitale de l'Ukraine, afin d'assister au 3^{ème} Sommet des Villes et des Régions présidé par le Président Zelensky. Ce déplacement a surtout été l'occasion de sceller un partenariat avec la ville de Kryvyi Rih, située dans l'oblast de Dnipro. J'ai pu échanger avec le maire et plusieurs élus de cette ville du centre est du pays, située à une centaine de kilomètres du front, et qui est régulièrement ciblée par l'armée russe. Kryvyi Rih, ville natale du Président Zelensky, est une ville de plus de 600 000 habitants dont l'économie est

largement tournée vers la sidérurgie. C'est aussi, comme nous, une ville universitaire, porteuse d'innovation concernant le recyclage industriel ou les énergies renouvelables.

L'accord qui a été scellé le 6 juin dernier dans l'enceinte de l'ambassade de France à Kyiv est d'abord un geste de soutien, un geste d'amitié, dans un contexte difficile pour la population ukrainienne. Je peux témoigner que le hurlement des sirènes et les bombardements nocturnes n'entament pas l'incroyable résilience de ce peuple qui défend nos valeurs aux frontières de l'Europe. Le drapeau de l'Union européenne flotte d'ailleurs partout dans les rues de Kyiv. Je rappelle que l'Ukraine compte sur nous, tout comme elle souhaite faire sienne notre modèle.

Le mémorandum qui vous est soumis ce soir au vote est une déclaration d'intention. La paix viendra, elle nous permettra de construire avec Kryvyi Rih un partenariat qui profitera à terme à nos deux villes et à nos deux populations, notamment pour ce qui concerne la culture et l'éducation, mais aussi l'économie.

Je vous propose donc de valider ce partenariat qui est une véritable marque de soutien et de promesse pour l'avenir. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

73 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Zoé DESBUREAUX pour la question orale déposée par le groupe des élues Communistes, Républicaines et Citoyennes.

73.1 - QUESTION ORALE SUR LA FOIRE DE LA SAINT-JEAN

MME DESBUREAUX : « L'année dernière, il avait été annoncé la relocalisation du lieu de vie des forains de la Foire de la Saint-Jean. Le crédit pour les travaux de la nouvelle base d'installation des forains avait même été voté par cette assemblée en mai 2024. Pourtant, lorsque l'on passe aux abords du Parc de la Hotoie ces derniers jours, on peut remarquer que les caravanes sont bel et bien présentes sur le site de la Foire. Nous souhaiterions comprendre pourquoi. Est-ce temporaire le temps d'installer les manèges ? Est-ce dû à un retard dans la réalisation des aménagements nécessaires à l'aire de vie destinée aux forains ? Est-ce un retournement complet de doctrine, et si oui, quid du crédit alloué l'année dernière ? Il nous semble qu'avec les premiers aménagements du Parc, la place commence pourtant cruellement à manquer.

Et puisque l'on parle de la Foire de la Saint-Jean et du manque de place, dans tous les plans que vous nous avez proposés pour présenter le projet de nouveau Parc, il y a au minimum un grand absent : un plan précis de la mise en place de la Foire une fois le projet mené à son terme, que ce soit durant son installation comme pendant sa période d'ouverture au public. Avec, notamment, le réaménagement des allées et l'installation d'une aire de jeu sur l'actuel parking, ne semble plus rester que les clairières "évènementielles" pour l'accueillir, bien plus petites que la surface actuelle de la Foire. Nous peinons donc à voir comment une Foire aussi grande que l'actuelle pourra tenir sur les futurs espaces du Parc et nous souhaiterions ainsi que vous puissiez rendre publics les plans du futur Parc en temps de Foire afin que nous et l'ensemble des Amiénois et Amiénoises puissions-nous faire une idée claire de l'avenir de la Foire de la Saint-Jean ».

M. DE JENLIS : Merci pour votre question, je vais vous répondre personnellement. Votre question traduit, j'imagine, un attachement partagé que nous avons tous pour la Foire de la Saint-Jean,

qui est un événement emblématique du patrimoine amiénois. Et effectivement, vous avez raison, vous l'avez rappelé, notre assemblée avait voté en mai 2024 un crédit de 1 310 000 € en vue de relocaliser la base-vie des forains avec une implantation qui était initialement envisagée du côté de Mégacité. Cependant, plusieurs facteurs nous ont conduit à ajuster notre calendrier. D'abord, les travaux nécessaires à l'installation sur ce site se sont révélés sincèrement plus complexes, plus longs et plus chers que prévu. Il est apparu que les délais nécessaires pour réaliser les aménagements indispensables, notamment en matière de réseau, de voirie, et d'accueil, étaient incompatibles avec le calendrier de la foire de cette année. En conséquence, comme cela a été le cas les années précédentes, les manèges, les caravanes, et la base-vie seront installés cette année encore au Parc de la Hotoie. Mais il faut souligner que cette installation transitoire ne perturbe en rien les travaux, ni les plantations en cours. Le parc a été conçu dès l'origine comme un espace multifonctionnel capable d'accueillir à la fois des usages quotidiens et des événements exceptionnels comme la Foire de la Saint-Jean. Les aménagements actuels tiennent compte de cette vocation et permettent une cohabitation sans conflit entre les différentes phases du projet.

Par ailleurs, s'agissant de la base-vie, on reste évidemment pleinement engagés dans sa relocalisation dans un avenir proche. Le site de Mégacité a nécessité une réévaluation en profondeur car les coûts des travaux s'étaient avérés bien supérieurs aux prévisions initiales. Et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, nous avons préféré suspendre temporairement le projet afin d'en réviser les conditions techniques et budgétaires. L'objectif reste de proposer une solution adaptée, durable et acceptable pour toutes les parties prenantes, notamment les forains avec lesquels nous poursuivons un dialogue étroit.

Un plan de reconfiguration de la foire a été proposé et adapté par la maîtrise d'œuvre. Ce point a été abordé lors d'une réunion publique le 12 mars 2024. Nos services travaillent d'ailleurs depuis de nombreux mois avec les représentants des industriels forains pour anticiper les adaptations nécessaires liées à la configuration du parc réaménagé. Certaines attractions devront, en effet, être relocalisées, notamment celles qui étaient auparavant installées sur l'espace qui sera occupé par l'aire de jeux inclusive et qui ne pourra plus accueillir d'installations temporaires. Ce travail collectif vise à garantir la diversité et la qualité de l'offre proposée aux visiteurs tout en respectant les nouveaux équilibres du parc. Mais je dois vous dire quand même que nous ne disposons pas à ce jour de foncier disponible pour relocaliser la Foire qui nécessite au minimum 8 hectares de superficie pour accueillir l'ensemble des installations. La foire, c'est 120 métiers, manèges, métiers de bouche, plus de 160 caravanes, soit environ 500 personnes sur le site. Plus globalement, s'agissant de l'avenir de la foire au sein du Parc réaménagé, vous soulevez une préoccupation tout à fait légitime. Il est essentiel que la collectivité puisse offrir aux Amiénois une perspective précise et cohérente sur la manière dont la foire y conservera sa place. Des espaces dédiés modulables et réversibles, comme les clairières événementielles, ont été pensés pour cela dans le respect de l'environnement, des riverains et des usagers du parc, tout au long de l'année.

Nous prenons donc le temps nécessaire pour faire les choses dans le bon ordre, avec rigueur, mais aussi avec ambition pour l'avenir de ce grand rendez-vous populaire.

Je passe la parole à Tarek BAÏS qui va nous présenter la question orale sur l'excédent budgétaire du CCAS.

73.2 - QUESTION ORALE SUR L'EXCEDENT BUDGETAIRE DU CCAS MALGRE L'URGENCE SOCIALE

M. BAÏS : « Les indicateurs sont alarmants et les associations de lutte contre la pauvreté, les travailleurs sociaux, les élus de gauche vous alertent quotidiennement sur la situation. La pauvreté a progressé sous votre mandat et menace sévèrement les conditions de vie de nombreux Amiénoises et Amiénois.

Plus d'un quart des habitants de notre ville vit en dessous ou au niveau du seuil de pauvreté. Dans certains quartiers, c'est une majorité d'habitants qui éprouvent des difficultés à se loger, à se nourrir ou à se soigner. Les étudiants que vous peinez à accueillir dignement sont également durement touchés.

Vous avez connaissance de ces chiffres, de l'excédent au niveau du budget du CCAS et pourtant vous installez délibérément Amiens parmi les villes les plus pauvres de France.

Vous répondrez sûrement que la récente installation de 12 casiers à 40.000 € pour les sans-abri témoigne de votre alerte sur l'urgence sociale. Mais cela montre que vous avez davantage choisi la communication et la demi-mesure en installant les précaires dehors plutôt que d'adopter une stratégie sur le long terme pour une insertion pérenne.

La Ville ne manque ni de propositions, tant de la part des associations que des élus d'opposition de gauche, ni de moyens pour agir. Mais vous préférez faire la sourde oreille et faire des économies honteuses sur les plus précaires en refusant d'utiliser l'excédent budgétaire de 300.000 € du CCAS.

Face à l'urgence sociale, qu'attendez-vous pour jouer votre rôle en luttant contre la pauvreté ? »

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Mathilde ROY pour la réponse.

MME ROY : Je pense que je vais vous apporter une réponse qui va vous rassurer et vous allez voir ce que nous faisons de cet argent. La situation sociale d'Amiens est bien connue. Malheureusement, 26% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, un taux de chômage de 9,10% et un fort taux de non-imposition de 55% des foyers. Ce sont, en effet, surtout les jeunes et les familles monoparentales qui sont les plus touchés. Face à ces constats, et contrairement à ce que vous dites, la Ville agit à travers le Pacte pour le bien vivre 2020-2026, en lien avec le tissu associatif et institutionnel. Ainsi, en 2024, le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement du CCAS a atteint 92% avec un excédent net de 300 000 € réinjectés dans le budget 2025 pour faire face à l'augmentation des besoins à hauteur de 389 000 €. Il ne s'agit donc pas d'un sous-engagement mais d'une gestion rigoureuse et réactive. Les vacances de postes observées en 2024 ont été comblées début 2025. Plusieurs facteurs expliquent cet excédent : la fin de la prise en charge de la téléalarme, soit 80 000 € ; et un taux de recours aux aides facultatives qui n'a été que de 93,5%, traduisant encore un important non recours. En 2024, 2 082 familles ont été aidées contre 2 728 en 2023. Ce n'est pas que nous n'ayons pas voulu les aider, mais c'est lié à une baisse due à la réforme des aides "jeunes" et au développement des cueillettes solidaires, puisque par ce biais ce sont 1 500 familles qui ont été aidées. Les demandes d'aide financière ont, en revanche, augmenté à hauteur de +4,9% pour un montant moyen stabilisé à 216 €.

Le CCAS mène un important travail d'aller vers. 7 248 personnes rencontrées en 2024, 1 735 accompagnées, 427 questionnaires administrés. Ce dispositif sera renforcé en 2025 avec des actions menées dans les quartiers, en lien avec les associations, telles que les friperies, par exemple, ou encore le Village des Aidants prévu le 25 juin. En parallèle, un Plan pour le pouvoir d'achat a été lancé avec 10 friperies par an, des frigos partagés à hauteur de 10, du glanage

solidaire, et des Chalets de la solidarité. A cela s'ajoutent Pass' ton permis, qui a été élargi aux plus de 25 ans, la création d'une mutuelle solidaire et des prêts d'honneur, et enfin, la mise en œuvre de la conciergerie sociale et solidaire.

Le CCAS agit aussi en partenariat sur des compétences extérieures telles que la rénovation énergétique, avec l'APRADIS par exemple, la précarité énergétique avec EDF, ou encore l'hébergement d'urgence pour les sans-abri avec des opérations telles que celle des casiers solidaires ou en lien avec l'Auberge de jeunesse. Enfin, plus de 70% du budget des services sont déjà engagés en 2025, sachant que nous ne sommes que le 19 juin, confirmant ainsi l'investissement constant pour accompagner les publics en difficulté.

M. DE JENLIS : Merci Mathilde. Je passe la parole à Assia pour la question orale 73.3 sur l'avenir du Bois de Frémontiers.

73.3 - QUESTION ORALE SUR L'AVENIR DU BOIS DE FREMONTIERS

MME NOUAOUR : *« La Ville d'Amiens est une des rares communes propriétaire d'une forêt de 240 hectares. Le Bois de Frémontiers appartient à notre ville depuis le legs de Monsieur de BERNY à notre ville, mais nous apprenons que celui-ci pourrait être interdit aux sportifs et aux promeneurs pour permettre à un locataire privé de pouvoir chasser.*

Cette décision trahirait le vœu initial de Monsieur de BERNY en faveur de la prise de conscience de l'importance de notre environnement. Cet écrin de vie exceptionnel, au-delà d'être un lieu touristique et d'évasion remarquable à proximité directe d'Amiens, pourrait constituer un instrument exceptionnel de pédagogie. Il serait donc opportun de réfléchir collectivement à l'avenir du bois et aux opportunités que pourrait dégager la préservation de cet espace naturel.

Nous ne comprenons pas votre volonté de fermer ce lieu aux Amiénois, qui en sont pourtant propriétaires. Votre décision, d'un autre temps, d'en faire un domaine de chasse privé, au privilège de quelques-uns, constitue donc une source d'inquiétude majeure en plus de sacrifier le potentiel de cette forêt.

Monsieur le Maire, confirmez-vous donc votre intention d'interdire aux Amiénois l'accès au bois ou êtes-vous prêt à engager une véritable réflexion sur l'avenir du bois » ?

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Isabelle SAVARIEGO, mais cela n'a jamais été notre intention.

MME SAVARIEGO : Bonsoir à toutes et à tous. Votre question, outre le fait qu'elle n'est pas adressée à la bonne instance, s'appuie sur les informations parues dans un article du *Courrier Picard* le 3 juin 2025 écrit en réaction à la sollicitation d'un organisateur de courses pédestres vexé par le fait qu'Amiens Métropole lui ait rappelé ses obligations vis-à-vis d'un site qui répond à des règles. Pour rappel, la gestion du bois appartenant à la Ville d'Amiens a été transférée à Amiens Métropole en 2002, avec l'objectif de mettre en œuvre la politique de promotion et de valorisation des espaces naturels d'intérêt communautaire en lieu et place des communes. Constatant que cet espace était ouvert à tous et qu'il était vaste, il est apparu justifié qu'il en soit ainsi. C'est bien son ouverture au public qui justifie l'intérêt communautaire. Il n'a donc jamais, et j'insiste sur le mot JAMAIS, été envisagé de fermer le Bois de Frémontiers aux promeneurs et aux sportifs, mais bien de gérer le cas très particulier de l'organisation en novembre d'un trail mobilisant plus de 1 300 personnes et de son interaction avec la chasse autorisée sur cette même période. Le droit de chasse, pour sa part, fait partie des obligations de la collectivité en

tant que gestionnaire de bois. Amiens Métropole doit s'assurer du maintien des populations de grands animaux comme les sangliers et les chevreuils. Le droit de chasse est loué pour un montant d'environ 13 000 € pour une saison dans le cadre d'un bail, et le preneur actuel y organise quatre battues dans l'année, de novembre à février inclus, alors que son bail lui permettrait de chasser 13 fois. Au cours de ces quatre journées programmées le jeudi, le bois est interdit aux promeneurs et aux autres usagers pour des raisons évidentes de sécurité. Il s'agit des seules restrictions d'usage imposées sur le bois.

Cela étant dit, le locataire de la chasse nous a alertés à plusieurs reprises que des coureurs, dans la perspective de leur participation au trail, venaient s'entraîner de nuit et que le parcours du trail passait au travers d'espaces interdits à la circulation. Il considérait à juste titre que cela dérangeait les grands animaux et impactait le rendement de la chasse. Après avoir rencontré les deux parties, il a été constaté que l'organisateur du trail programmait sa course avant même d'avoir l'autorisation de notre collectivité, proposait un parcours ne respectant pas les règles d'usage du bois, et qu'il ne mettait pas suffisamment en garde les participants sur l'interdiction de circuler de nuit et à l'intérieur des parcelles. La collectivité lui a alors fait part de son mécontentement et lui a demandé de faire des propositions dont la possibilité de revoir la date tout en lui indiquant que la situation n'était pas bloquée et qu'elle ne pourra pas être modifiée pour 2025. Le bois étant laissé à titre gratuit pour une course payante, il a également été question d'une contribution financière de l'organisateur à notre collectivité afin de répercuter les désagréments déjà évoqués.

A ce jour, la collectivité n'a eu comme seule et unique réponse que la mise sur la place publique de ce problème dont Amiens Métropole n'est pas à l'origine. Vous évoquez également les conditions du legs de Monsieur de BERNY, mais une lecture attentive ne confirme pas le souhait, par cet acte, de contribuer à la prise de conscience de la préservation de notre environnement. Concernant l'organisation d'activités pédagogiques dans le bois, sachez qu'au cours des deux dernières années scolaires, 45 animations ont été assurées par un prestataire rémunéré par Amiens Métropole. A cela s'ajoutent celles organisées par d'autres structures, associations, établissements scolaires, dont la collectivité n'a malheureusement pas toujours connaissance, le bois étant largement ouvert au public.

M. DE JENLIS : Je vous donne rendez-vous le 18 septembre prochain à 18h ici même. Et pour ceux qui prennent des vacances, je vous souhaite d'excellentes vacances d'été. Merci.

La séance est levée à 21 h 32.

Claudine GALLIOT
Secrétaire de séance



Hubert de JENLIS
Maire

